

# La nouvelle gouvernance en coopération internationale : défis et enjeux éthiques pour les organismes de coopération internationale

Rapport de recherche

Jean-Marc Larouche et  
Fatoumata Lamarana Baldé



**La nouvelle gouvernance  
en coopération internationale :  
défis et enjeux éthiques pour les organismes  
de coopération internationale**

**Rapport de recherche**

par

Jean-Marc Larouche et Fatoumata Lamarana Baldé

Montréal, avril 2016



**UQÀM** | **Service aux collectivités**  
Université du Québec à Montréal

**Chercheur.e.s :**

Jean-Marc Larouche, professeur, département de sociologie, UQAM  
Fatoumata L Baldé, assistante de recherche, doctorante en sociologie, UQAM

**Comité d'encadrement :**

Jean-Marc Larouche, Département de sociologie, UQAM  
Fatoumata Lamarana Baldé, Département de sociologie, UQAM  
Josée-Anne Riverin, Service aux collectivités, UQAM  
Amélie Nguyen, AQOCI (2014-2016)  
Katina Binette, AQOCI (2013-2014)  
Gervais L'Heureux, AQOCI (2013-2014)  
Michèle Asselin, AQOCI (2015-2016)  
Denis Côté, AQOCI (2015-2016)  
Hélène Gobeil, AQOCI (2013-2014)

**Design graphique et mise en page :** Jef Desourdy

Projet subventionné dans le cadre du Programme d'aide financière à la recherche et à la création – Volet Services aux collectivités (2014) de l'UQAM et avec la participation financière de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). Ce projet a été approuvé par le Comité institutionnel d'éthique de la recherche de l'UQAM (2014).

# Table des matières

INTRODUCTION .....	7
--------------------	---

## PARTIE I - LE SECTEUR PRIVÉ DANS LE CHAMP DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CDI)

1. Émergence, questions et enjeux .....	9
1.1 L'émergence d'une nouvelle priorité : les partenariats avec le secteur privé. ....	9
1.2 Questions et enjeux .....	10
2. Politiques, pratiques et dispositifs de l'éthique dans les partenariats avec le secteur privé .....	14
2.1 Politiques : des principes éthiques. ....	14
2.2 Des pratiques éthiques : l'exemple des achats responsables. ....	15
2.3 Des cadres de références : les normes de certification .....	16
Conclusion .....	17

## PARTIE II – LES OCI ET LE «PRIVÉ» : RÉSULTATS DES ENTRETIENS

Introduction et considérations méthodologiques .....	19
1. La reconfiguration de la gouvernance en coopération et développement international : perceptions des OCI ..	20
1.1 Une tendance mondiale et irréversible. ....	20
1.2 Injonction à s'associer avec le privé... manque de politique gouvernementale et ... changement de ton.....	20
1.3 Le développement international sous Harper : outil de politique étrangère canadienne, militarisation et accent sur le secteur extractif.....	22
1.4 Les OCI et la responsabilité sociale des entreprises (RSE).....	24
1.5 Divergences sur le rôle du privé... et sur le rôle des OCI.....	24
Conclusion .....	25
2. L'impact de la reconfiguration de la gouvernance en coopération au développement international sur les OCI ..	26
2.1 Enjeux de représentativité/légitimité : le faire-pouvoir des OCI .....	26
2.1.1 De l'identité <i>convictionnelle/oppositionnelle</i> : renforcement de la mission, du faire pouvoir des OCI .....	26
2.1.2 L'identité <i>pragmatique/consensuelle</i> : faire avec, être de son temps .....	26
2.1.3 De l'impact sur l'identité du réseau (AQOCI) et de l'identité canadienne .....	28
2.2 Impact sur la capacité d'action/autonomie : enjeux du <i>pouvoir-faire</i> .....	28
2.2.1 L'impact financier .....	28
2.2.2 Compétition pour les appels d'offres : <i>avantage au privé</i> .....	29
2.2.3 Nouveaux modes de gestion .....	30
Conclusion .....	30
3. Perspectives de solutions : le projet d'un cadre de référence?.....	30
TABLEAU SYNTHÈSE .....	33
Conclusion .....	33

## PARTIE III – GOUVERNANCE, ÉTHIQUE ET ACTION COLLECTIVE

1. Pour une approche réflexive .....	35
2. L'identité éthique des OCI : un enjeu pour une éthique réflexive .....	36
CONCLUSION FINALE .....	38
BIBLIOGRAPHIE .....	39
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	40
Annexe 1 GRILLE D'ENTRETIEN .....	41

## Introduction

En septembre 2013, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) approchait le Service aux collectivités de l'UQAM (SAC) afin de formuler un projet complémentaire de formation en éthique à celui qui avait été initié l'année précédente dans le cadre d'un partenariat entre l'AQOCI, l'Agence consultative en éthique de la coopération internationale (ACECI) et le SAC de l'UQAM<sup>1</sup>. Dans ce nouveau projet, il s'agissait pour l'AQOCI de développer des outils en matière de réflexion et de balises éthiques pour faire face à la place de plus en plus grande des entreprises privées et des intérêts commerciaux dans le champ de la coopération et du développement international (CDI), voir à formuler un code d'éthique ou un cadre de référence visant à baliser le partenariat des organismes de coopération internationale (OCI) avec des entreprises privées. D'ailleurs, l'AQOCI préparait parallèlement avec plusieurs équipes et centres de recherche de l'UQAM un colloque sur «La responsabilité sociale des entreprises : le grand défi de la collaboration entre les entreprises privées et les organisations de coopération internationale», dont un des objectifs était justement de «[D]éfinir les bases d'un cadre de référence pour la collaboration entre les organisations de coopération internationale et les entreprises privées»<sup>2</sup>.

Interpellé au titre de notre expertise en éthique, notamment en sociologie de l'éthique, nous avons d'abord voulu mieux circonscrire le contexte de cette demande et de faire avant tout pronostic, le diagnostic : soit d'identifier ce qui, à la source, fait problème et d'explicitier en quoi il y a des enjeux éthiques et comment l'éthique est *en jeu*. Dans cette perspective, quatre rencontres de travail avec les représentants de l'AQOCI et du SAC<sup>3</sup> ont permis d'infléchir la demande initiale et d'orienter le partenariat dans une recherche visant à mieux comprendre les enjeux éthiques vécus par les OCI dans un contexte de grandes transformations de la gouvernance dans le domaine de la CDI et ce, tant au plan national qu'international (Brown, den Heyer, Black, 2014 : 2-3) :

- l'ébranlement des fondations des relations Nord-Sud avec l'émergence de nouveaux pays donateurs tels ceux du BRICS/SK<sup>4</sup>
- la crise financière de 2007-2008
- la restructuration de l'architecture de l'aide internationale sous la gouverne de l'OCDE et de l'ONU, (Accord de Monterrey, Objectifs

du Millénaire, Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, Agenda Post-2015)

- montée en puissance des questions de sécurité et de commerce comme vecteurs de l'Aide publique au développement (APD)
- transformations des modes et sources de financement de l'APD
- alignement du financement des ONG et de leurs relations avec le secteur privé sur des objectifs d'échanges et d'investissements commerciaux.

Cette phase préparatoire du présent projet a donc été un moment clé en ce qu'elle a permis d'explicitier en quoi cette reconfiguration majeure des politiques, dispositifs et orientations en matière de coopération et de développement international (CDI) suscitait des préoccupations d'ordre éthique pour l'AQOCI et ses membres. En effet, dans l'ensemble des changements de l'architecture multidimensionnelle (structurelle, organisationnelle, financière, politique, idéologique) de la CDI, *l'importance accrue du secteur privé dans le domaine de la CDI s'est avérée devenir pour l'AQOCI un véritable enjeu éthique*.

Si la promotion et la présence du secteur privé en CDI sont ainsi thématiques comme un enjeu éthique, c'est qu'elles renvoient à la perception d'un conflit de valeurs : comment concilier les *intérêts* commerciaux du secteur privé avec les *motifs* et *valeurs* de solidarité, de justice et de réduction de la pauvreté promus par les OCI? Comment concilier l'attachement des OCI à des valeurs éthiques telles que proclamées dans la *Déclaration du Québec* (AQOCI, 2006)<sup>5</sup> avec celles véhiculées par le secteur privé? Comme organisation, comment composer avec cet enjeu et les positions des plus contrastées parmi ses membres? En effet, pour certains OCI, c'est le *loup dans la bergerie*; pour d'autres, la *bête serait domptable*; et d'autres manifestent de vives inquiétudes tout en demeurant ouverts à la discussion. Ces interrogations taraudent l'AQOCI depuis quelques années et, pour y répondre, cette organisation s'est engagée dans un processus de réflexion soutenu par plusieurs initiatives, dont, rappelons-le, le colloque de mars 2014 sur la *responsabilité sociale des entreprises* (RSE) en CDI où le projet d'un cadre de référence visant à baliser la «collaboration» avec le privé avait été suggéré.

<sup>1</sup> Formation dispensée en deux volets :

14-15 mai 2013 <http://www.aqoci.qc.ca/?Introduction-a-la-methode-et-aux> ;  
28 octobre 2015 <http://www.aqoci.qc.ca/?Formation-L-ethique-en-cooperation>

<sup>2</sup> Le colloque a eu lieu les 27 et 28 mars 2014 <http://www.aqoci.qc.ca/?-COLLOQUE-Responsabilite-sociale->

<sup>3</sup> Entre septembre 2014 et avril 2014. Pour l'AQOCI : Katia Binette, Hélène Gobeil et Gervais L'Heureux ; pour le SAC, Josée-Anne Riverain.

<sup>4</sup> Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud/Corée du Sud.

<sup>5</sup> C'est l'engagement pris par les représentant-e-s des organisations de la société civile du Québec, et des partenaires de plusieurs régions du monde, lors des États généraux de la coopération et de la solidarité internationales, les 8, 9 et 10 novembre 2006 à Montréal, à l'initiative de l'AQOCI «Cette *Déclaration du Québec* veut exprimer notre vision commune du développement et de la solidarité internationale, servir de base à notre plaidoyer auprès des autorités politiques, proposer des pistes d'action collective concrètes et constituer la réplique de la société civile du Québec aux conceptions de l'aide et du développement mises de l'avant dans la *Déclaration de Paris* », adoptée en mars 2005 par les gouvernements et par les membres de l'OCDE» (<http://www.aqoci.qc.ca/?Declaration-du-Quebec>).

Si les pratiques de RSE peuvent être envisagées comme une voie d'accès à la conciliation de ce dilemme<sup>6</sup> et qu'une démarche de clarification et de délibération des valeurs en jeu et en conflit en représente une autre<sup>7</sup>, la présente recherche a adopté un point de départ différent en voulant interroger 1) *ce que fait* cet enjeu aux OCI et 2) *ce que les OCI peuvent faire* de cet enjeu. C'est dans cette perspective que nous avons émis une double hypothèse de travail :

1. que c'est l'identité «éthique» même des OCI qui est mise en jeu et ce sur deux plans : a) celui de leur représentativité, soit leur *légitimité*; b) celui de leur capacité d'action, soit leur *autonomie*. Dans un lexique relevant d'une approche pragmatiste de l'éthique -axée sur ce *qui se fait*-<sup>8</sup>, nous avons thématiqué ces deux enjeux éthiques en termes de *faire-pouvoir* (légitimité) et de *pouvoir-faire* (capacité d'action/autonomie). Bref, qu'au-delà et en deçà des conflits de valeurs, nous nous intéressons à *ce que fait* aux OCI cette reconfiguration majeure de l'architecture de la CDI dont la promotion et la présence du privé sont devenues une pièce maîtresse tant en contexte canadien que sur la scène internationale.
2. que le registre ou le plan auquel renvoient ces enjeux serait celui de la *gouvernance*, entendue ici *comme l'ensemble des dispositifs de régulation de l'action collective dans un domaine donné*, en l'occurrence ici, celui de la CDI. Comment se restructurent ces dispositifs, par qui, pour qui, comment? La gouvernance même de la CDI serait aussi devenue un *enjeu éthique*. Dans ce contexte, que *peuvent faire* les OCI dans cette reconfiguration majeure marquée par la promotion et la présence du privé : quel rôle pour l'AQOCI? Quels outils développer?

Dans le cadre d'une étude qui se veut exploratoire, nous avons donc cherché à valider cette double hypothèse ainsi que les objectifs qui en découlent. Pour la première hypothèse, il s'agissait de documenter comment des OCI membres de l'AQOCI thématisent (représentations) et abordent (pratiques) les défis et enjeux éthiques suscités par la reconfiguration de la gouvernance en CDI. L'étude vise ainsi à valider, consolider et à étayer l'état de la question sur la place grandissante du privé dans le champ de la coopération et du développement international et de son impact sur les OCI. Dans la première partie de ce rapport, nous présentons donc un état de la question à partir

<sup>6</sup> Voir les travaux de l'École de Montréal de la Responsabilité sociale des entreprises. À titre exemplaire : Navarro-Flores, Olga. 2011. « Les enjeux actuels de la coopération internationale : les partenariats ONG-Secteur privé », in *Development Forum*, Actes du Colloque du GRIOT; vol. 3, no. 2, pp. 18-26.

<sup>7</sup> Type de démarche éthique abordé dans les formations en éthique évoquées plus haut.

<sup>8</sup> Nous aurons l'occasion d'approfondir ce qu'implique cette approche dans la troisième partie de ce rapport. Nous sommes redevables aux travaux de Marc Maeschalck, notamment à son livre *Transformations de l'éthique* (2010). Nous nous inspirons notamment du dyptique *faire-pouvoir* et *pouvoir-faire* qu'il a mis de l'avant dans ce livre.

d'une revue et analyse de la documentation pertinente; dans la deuxième partie de ce rapport, nous présentons les *résultats issus des entretiens menés auprès des OCI du Québec*. Pour la deuxième hypothèse, nous proposons, dans la troisième partie, *une réflexion sur les enjeux de la gouvernance, de l'éthique et de l'action collective en CDI*.<sup>9</sup>

Il va sans dire qu'une telle recherche collaborative engage un processus de va-et-vient entre les chercheurs et les représentants de l'AQOCI et du SAC dans toutes les étapes de la recherche. Il convient donc de remercier les représentants de l'AQOCI qui ont participé à l'élaboration du projet (Katina Binette, Hélène Gobeil, Gervais L'Heureux); à son effectuation et au suivi des parties 1 et 2 (Amélie Nguyen); ainsi qu'à la validation/discussion des résultats (Michèle Asselin, Denis Côté et Amélie Nguyen). Nos remerciements des plus sentis pour les OCI et leur porte-parole respectif qui ont collaboré avec autant de générosité et d'intérêt aux entretiens. Nos sincères remerciements à Fatoumata Lamarana Baldé qui, à titre d'agente de recherche, a réalisé une grande part de la recherche documentaire et des entretiens, en a fait l'analyse et produit les canevas rédactionnels du présent rapport. Enfin, médiatrice et coordonnatrice hors-pair, entièrement dévouée aux finalités de la recherche collaborative, nous remercions chaleureusement Josée-Anne Riverain, agente de développement au Service aux collectivités de l'UQAM, pour son efficace accompagnement tout au long de cette recherche.

Jean-Marc Larouche, département de sociologie, UQAM  
Responsable du projet de recherche

<sup>9</sup> À des fins de comparaison, nous avons aussi sondé des OCI de la Belgique francophone (2) et de la Suisse romande (2), mais le présent rapport se limite aux OCI du Québec. Nous en rendrons cependant écho dans la 3e partie.



## - Partie I -

# Le secteur privé dans le champ de la coopération et du développement international (CDI)

Cette première partie de la recherche présente une revue sélective de la littérature sur l'implication du secteur privé en coopération et développement international (livres, articles, publications institutionnelles et gouvernementales, organismes internationaux, OCI, instituts de recherches, organisations syndicales, etc.). Sans pour autant prétendre être exhaustive, cette revue de la littérature traitera successivement: 1) de l'émergence du secteur privé dans le champ de la CDI ainsi que des questions et des enjeux qu'elle a engendrés; 2) des politiques, pratiques et dispositifs éthiques régissant les partenariats avec le secteur privé.

## 1. Émergence, questions et enjeux

### 1.1 L'émergence d'une nouvelle priorité : les partenariats avec le secteur privé.

Dès les premières lignes de la présentation d'un récent numéro de la *Revue d'éthique publique* consacré aux enjeux éthiques de l'aide publique au développement (APD), Rondeau et Demuijnck énoncent clairement un constat partagé tant par les analystes que par les praticiens.es de la coopération, soit la prise en compte d'une tendance forte et internationale faisant pression pour que le secteur privé prenne une place de plus en plus grande en coopération internationale :

*Il ne fait plus aucun doute que les stratégies adoptées jusqu'ici ne permettront pas d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement fixés par l'ONU en 2000 pour 2015. Les faibles résultats du modèle traditionnel d'aide au développement porté par les États (aide bilatérale et multilatérale) et les organisations non gouvernementales (ONG) du social incitent les États bailleurs de fonds à se désengager de cette forme d'aide et à chercher à innover dans la lutte contre la pauvreté. Les partenariats avec des entreprises privées relèvent de cette recherche d'innovation en même temps que d'une nouvelle conception de la coopération entre acteurs publics et acteurs privés. (Rondeau et Demuijnck, 2013 : 1)*

Si ce n'est que récemment que les interventions du secteur privé ont été prises en compte dans les stratégies et les dispositifs de développement, l'idée de considérer le secteur privé comme un acteur de premier plan en CDI<sup>10</sup> n'est cependant pas

nouvelle. Comme le souligne Carlo Dade : «Ce n'est pas le rôle du secteur privé qui est nouveau, mais plutôt notre prise de conscience de son rôle» (Dade, 2006 : 2 [traduction]). Ainsi, depuis plus de deux décennies, diverses organisations et initiatives ont démontré l'intérêt accru du secteur privé pour le développement international. Au début des années 1990, la Banque Mondiale a été la première institution multilatérale à envisager le partenariat avec le privé, et ce, plus précisément dans le domaine des infrastructures. Les agences bilatérales ont par la suite rapidement relayé cette option. En 1999, l'ONU a lancé le «Pacte mondial», le *Global Compact*<sup>11</sup>, qui cherche à inciter les entreprises transnationales au respect et à l'application des droits sociaux et économiques ainsi que des normes environnementales (Schümperli et Dommen, 2005).

À la conférence de Monterrey en 2002 sur le financement du développement, les gouvernements ont mis l'accent sur les partenariats avec le privé comme instrument de mobilisation de ressources permettant d'approcher les «objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans un contexte de stagnation et de diminution de l'aide publique au développement, le partenariat avec le privé apparaît alors comme une nouvelle manière de trouver des sources de financement pour la CDI (Schümperli et Dommen, 2005). De plus, dès 1989, la Banque mondiale intitulait son rapport sur le développement dans le monde : *Systèmes financiers et développement. Puis, Libérer l'entrepreneuriat: Mettre le monde des affaires au service des pauvres* était le titre du rapport de la Commission du secteur privé et du développement de l'ONU en 2004. Le rapport de 2005 de la Banque mondiale sur le développement dans le monde avait pour thème : *Un meilleur climat de l'investissement pour tous*. De son côté, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec les déclarations de Paris (2005) et d'Accra (2008), a souligné l'importance de l'implication du secteur privé au développement, ainsi que l'importance de l'engagement des pays bénéficiaires à encourager la participation de la société civile et du secteur privé (OCDE, 2005-2008).

Au Canada, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes a réalisé en 2012 une étude sur le rôle du secteur privé dans la

---

of foreign assistance. It is also arguably the most important source of innovation in design and delivery of development programs. The ability to work with the private sector is emerging as the defining challenge for the development community in the coming years. This will be a particularly difficult challenge in Canada and one that will require immediate action by traditional development actors in this country» (Dade, 2006 : 2)

<sup>11</sup> <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

<sup>10</sup> «The private sector, defined as individuals and corporations, is now the largest funder

réalisation des intérêts du Canada en matière de développement international. Celle-ci rappelle que l'ONU a soutenu en 2008 l'initiative *Business Call to Action*, visant à « accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement en invitant les entreprises à élaborer des modèles d'affaire inclusifs qui offrent à la fois des possibilités de réussite commerciale et des possibilités de développement » (Canada, 2012 : 4). Ce rapport fait état d'une résolution explicite de l'ONU faite en 2010 sur la nécessité « d'inclure le secteur privé dans les efforts de développement, de mobiliser des ressources privées et d'établir des partenariats public privé » (Canada, 2012 : 4).

*[...] coopérer avec toutes les parties prenantes et [de] renforcer les partenariats afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire. Le secteur privé joue un rôle crucial dans le développement de nombreux pays, y compris en partenariat avec le secteur public, créant des emplois, investissant, développant de nouvelles technologies et contribuant à une croissance économique soutenue, partagée et équitable. Nous invitons le secteur privé à participer davantage à la lutte contre la pauvreté, notamment en adaptant ses modèles d'entreprise aux besoins et aux possibilités des pauvres. Il importe de pouvoir compter sur les investissements étrangers directs et sur le commerce ainsi que sur les partenariats entre les secteurs public et privé pour étendre ce qui a été entrepris (ONU, 2010, cité par Canada, 2012 : 4-5).*

Le même rapport de la Chambre des communes du Canada mentionne que lors du sommet du G20 en 2011 (Cannes, France) il a été question du rôle du secteur privé dans le cadre de la priorité « agir pour le développement ». Bill Gates y avait notamment présenté un rapport sur le financement du développement par le secteur privé que les représentants du G20 ont favorablement accueilli. En 2012, le sommet du G8 tenu au Maryland a annoncé l'importance accordée au secteur privé en soulignant l'engagement que le groupe avait pris en 2009 dans le domaine de la sécurité alimentaire pour lequel les partenaires du secteur privé fournissent 3 milliards de dollars. Dans ce contexte, les États-Unis ont annoncé une nouvelle initiative pour la sécurité alimentaire et la nutrition d'une valeur de 300 millions de dollars en faveur de l'agriculture en Afrique (Canada, 2012 : 7).

### **La diminution de l'aide publique au développement (APD)**

Les économistes Renouard et Lado (2013) précisent que la plupart des pays développés ne respectent pas leur engagement de consacrer 0,7% du revenu national brut pour l'APD. En 2012, les contributions des pays de l'OCDE étaient en moyenne de 0,29% de leurs RNB, soit 125,6 milliards de dollars américains. Ainsi, les pays donateurs n'atteignant pas leurs objectifs,

l'aide au développement tend à se reporter sur le secteur privé, notamment via les multinationales. Les flux d'APD en Afrique étaient de 48,2 milliards de dollars américains en 2011, alors que ceux d'investissements directs étrangers du secteur privé s'élevaient à 42,7 milliards de dollars US.

Le Réseau syndical de coopération au développement fait le même constat (RSCD, 2014). Leur document fait état d'une promotion commune et de plus en plus grandissante du rôle du secteur privé dans le développement par les institutions multilatérales et organismes donateurs, dont les plus fervents de ces promoteurs sont le G20, le Forum de Busan en Corée du Sud pour l'efficacité de l'aide ainsi que la Banque Mondiale avec son projet « Doing Business ». Ceci se justifierait par le fait que les budgets alloués à l'APD stagnent ou sont en déclin et que le rendez-vous de 2015 pour l'atteinte des OMD arrivait à terme. L'espoir d'obtenir des retombées de l'aide sur les bénéficiaires visés (personnes pauvres et vulnérables) se construit désormais, pour ces acteurs, autour de la conversion de l'APD en un stimulateur de croissance du secteur privé.

L'OCDE, citée par le RSCD, indique qu'entre 2006 et 2012, on a enregistré une plus rapide expansion de l'APD vers les projets « Infrastructure économique et services » (+ 137 %) et les « Secteurs de productions » (+ 118 %), par rapport à plus de 43 % pour l'infrastructure sociale. Le secteur privé est ainsi déjà considéré comme un acteur prioritaire et indispensable pour un développement durable (OCDE, cité par RSCD, 2014). Or, le RSCD, suggère que des résultats précis et concrets pour les bénéficiaires demeurent incertains et que des mesures d'évaluation de l'impact du secteur privé dans le développement restent à définir.

### **1.2 Questions et enjeux**

L'émergence et l'importance croissante du secteur privé dans la CDI suscite cependant de nombreuses interrogations pour les OCI, les organisations syndicales et les spécialistes de l'éthique de l'aide publique au développement (EAPD). Pour l'AQOCI, cette présence accrue du secteur privé est, comme nous l'avons signalé, source d'un questionnement et de plusieurs démarches visant à la fois à en identifier les enjeux et des stratégies pour les aborder. Avant d'examiner dans une autre partie comment des organismes membres de l'AQOCI perçoivent ces enjeux et stratégies, poursuivons la présentation de ce que l'on retrouve dans la littérature sur ce sujet.

Selon le RSCD, il faut en effet s'interroger devant cette promotion du secteur privé dans l'aide publique au développement. Comment expliquer cette tendance? Quelles en sont les implications politiques? Oriente-t-elle lentement et sûrement vers une voie de « cogérance » de la coopération et du développement ou vers une forte influence des entreprises et de leurs dirigeants sur la coopération au développement? L'investissement direct étranger pourrait-il un jour être considéré comme de la coopération au développement? L'APD

court-elle le risque d'une privatisation à terme (RSCD, 2014)?

Selon Rondeau et Demuijnck, si de nombreux auteur.e.s ont souligné la réussite de partenariats avec le secteur privé, ceux-ci soulèvent toutefois de nombreuses questions : comment concilier les intérêts des entreprises privées et la poursuite du bien commun? Quelle est la division du travail acceptable entre les différents partenaires : soit le partage des rôles entre pouvoirs publics donateurs et receveurs d'aide, organisations non gouvernementales (ONG) et entreprises privées? Ce partenariat public-privé ne serait-il pas un détournement des responsabilités gouvernementales? Quelles sont les marges de manœuvre dont disposent les pays bénéficiaires pour refuser une aide qui ne va pas dans le sens de leurs priorités? « Leurs flux d'aide [celui des entreprises privées] dans les pays en développement au titre de leurs responsabilités sociales contribuent-ils à un développement durable? C'est-à-dire, un développement qui est à la fois économique, social et environnemental?» (Renouard et Lado, 2013 :2).

Cette contribution des entreprises privées, bien qu'elle se fasse en collaboration avec les pays développés et les ONG internationales, fournit-elle un apport décisif pour un développement durable tant au plan local que mondial? «[Ou] s'agit-il d'un engagement marginal à côté de pratiques prédatrices destructrices des environnements humains et naturels dans les pays en développement» (Renouard et Lado, 2013 : 2)? Pour ces auteurs, il est clair que les entreprises privées «emboîtent ainsi le pas» aux donateurs d'aide engagés pour un développement durable tout en continuant de promouvoir *leur modèle de croissance économique*. Ce faisant, Renouard et Lado ne manquent pas de souligner que les exigences de développement durable et le modèle de croissance économique dans les pays en voie de développement sont difficiles à concilier. Les auteurs soutiennent que les contributions des multinationales qu'ils ont étudiées sont inspirées par une «perspective de l'éthique instrumentale, largement dominées par ce paradigme de la croissance» (Renouard et Lado, 2013 : 14). Il y a peu de place pour les dimensions sociale et environnementale qui demeurent instrumentalisées au profit de la stricte croissance économique. Pour leur faire une place, la stratégie dominante est de le faire sous couvert de la RSE.

### La RSE, une approche ambiguë.

Le concept de responsabilité sociale des entreprises a émergé en réponse aux enjeux écologiques et sociaux tout en étant perçu comme une manière d'associer les entreprises à l'aide au développement<sup>12</sup>. La RSE est en effet souvent conçue comme étant le développement mis en œuvre par les entreprises (Vives, 2004, cité par Renouard et Lado, 2013), ce qui engage les organisations internationales d'aide au développement à la

<sup>12</sup> Nous dégageons ici comment la RSE est thématiquée dans la littérature portant sur l'implication du privé en CDI. La définition, le statut et la portée, de la RSE deviennent un enjeu. Le colloque de l'AQOCI de mars 2014 l'a bien relevé. Une autre vision de la RSE est documentée dans les travaux de l'École de Montréal.

promouvoir de façon massive alors même que ces entreprises sont mal outillées pour promouvoir un développement durable. Leur argument sous *la responsabilité sociale de l'entreprise*<sup>13</sup> est alors souvent en contradiction avec leur logique de croissance et de profits.

En effet, les différentes formes d'intervention des entreprises sont plutôt inspirées par la logique de la croissance économique et de la profitabilité maximale des actionnaires. Pour Renouard et Lado, elles s'inscrivent ainsi dans une idéologie marquée par une conception problématique de l'éthique publique et du développement durable. Dans leurs travaux de recherche sur cette question, les auteurs ont analysé quatre formes de contribution des multinationales au développement: les investissements directs étrangers et la fiscalité, l'emploi local, la fourniture de biens et de services, et le soutien au développement économique local dans leurs zones d'influence. Pour chacune de ces formes de contribution des multinationales au développement sous couvert de la RSE:

*Il apparaît qu'une approche utilitariste de l'engagement sociétal au service de la croissance de l'entreprise et de l'économie entretient l'illusion que les trois piliers -économique, social, environnemental- peuvent aisément être combinés [...] Or, dans les pratiques des entreprises qui revendiquent comme but une recherche du profit et de la croissance, les deux autres dimensions (sociale et environnementale) apparaissent comme des auxiliaires instrumentalisées au service de la première [...] Une telle perspective sacrificielle -liée au courant utilitariste dominant qui privilégie une augmentation de l'utilité globale ou moyenne d'une société- exclut une partie des dimensions du bien-être individuel et collectif et écarte les plus vulnérables (Renouard et Lado, 2013 : 11).*

### Collaborer...ou ne pas collaborer.

Un des enjeux les plus récurrents porte sur le fait de collaborer ou non avec le secteur privé. Il y a ceux qui, comme Rajiv Shah, administrateur de l'Agence américaine de développement international (USAID), reconnaissent que le plus difficile pour les acteurs du développement c'est de faire face à l'idée même de partenariat avec le privé. Pour Shah, les acteurs du développement doivent «quitter leur zone de confort et imaginer de nouveaux liens avec l'entreprise privée» (Canada, 2012 : 10).

*Je sais que c'est de l'inconnu pour bon*

<sup>13</sup> Comme plusieurs, Renouard et Lado utilisent le terme «sociétale» plutôt que «sociale», marquant une référence forte à la société comme source et finalité de la responsabilité et que les enjeux sont des «enjeux de société».

nombre dans le domaine du développement. Les premières expériences de l'investissement des sociétés dans le monde en développement témoignent d'activités qui ont fait beaucoup de tort comme on le sait. Ateliers clandestins, lait maternisé, Bhopal sont autant de mots qui évoquent des sociétés tirant profit de piètres règlements, enrichissant les élites et exploitant les pauvres. Ces premières expériences ont induit une profonde méfiance envers le secteur privé chez les pays en développement ainsi que dans le monde du développement. Voilà pourquoi notre collectivité hésite tant à faire équipe avec le secteur privé. Mais l'entreprise moderne a une compréhension beaucoup plus éclairée de ce que sont les intérêts harmonisés qu'elle partage avec le monde du développement. Walmart sait que lorsqu'elle se joint à USAID pour acheter les récoltes des agriculteurs de subsistance au Guatemala à des prix équitables, elle les aide à s'extirper de la pauvreté tout en consolidant sa propre chaîne d'approvisionnement. Coca Cola sait que notre Alliance pour le développement mondial, qui a pour but d'approvisionner des collectivités dans le monde en eau propre, aide à combattre la maladie tout en lui permettant de construire des installations de mise en bouteille plus près de ses clients (Canada, 2012 : 20).<sup>14</sup>

Pour sa part, le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) a effectué en 2013 un sondage sur la collaboration des organisations de la société civile (OSC) canadiennes avec le secteur privé<sup>15</sup>. Les résultats ont montré que 70 % des OSC qui ont participé à l'enquête (43 sur 61) collaborent avec le secteur privé et que 5 % (3) prévoient de collaborer à l'avenir. Cependant, 22 % (13) des OSC disent que ceci ne fait pas partie de leurs priorités et qu'elles n'envisagent pas de le faire dans l'avenir. Enfin 3% ou (2) organisations n'ont pas signifié leurs intentions. La collaboration se fait, soit par les organisations canadiennes (19 sur 42), soit à travers leurs partenaires dans les pays hôtes (13 sur 42). Les OSC qui ont un budget de plus d'un million de dollars sont celles qui collaborent le plus avec le secteur privé<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Cette citation est exemplaire de la manière dont certains acteurs thématisent et illustrent la place du privé en CDI.

<sup>15</sup> Dans cette étude «le secteur privé est défini comme l'ensemble des organismes dont la stratégie et la mission visent avant tout des activités à but lucratif, que ce soit par la biais de la fabrication de biens, la prestation de services ou la commercialisation, tout en véhiculant des valeurs sociales et environnementales. Y sont compris des institutions financières et intermédiaires, des micro-entreprises, des PME, des groupes d'agriculteurs et de producteurs, des coopératives, des entreprises à vocations sociales, des grandes sociétés et des transnationales» (CCCI, 2014 : 1).

<sup>16</sup> «En général, la collaboration avec le secteur privé est une pratique partagée de manière égale parmi les petites organisations disposant d'un budget de 1 million de

Les raisons justifiant la collaboration entre OSC et le secteur privé sont explicitées par la plupart des répondants en fonction de leur rôle comme acteur de la coopération et du développement: *connecteur*, *éducateur*, *rassembleur*, *entrepreneur*, *bénéficiaire*. À chacun de ces rôles correspond un type de collaboration. Par exemple, pour une OSC dont le rôle premier est de *connecter*, soit «identifier et surmonter certaines barrières clés qui empêchent les communautés de participer à l'activité économique locale et de contribuer à son évolution», la collaboration avec le privé prendra la forme de «[p]rogrammes d'aide technique pour le renforcement des capacités et des connaissances des entrepreneurs locaux et des petites entreprises dans des collectivités à faible revenu» ; pour une OSC dont le rôle premier est d'être *rassembleur*, la collaboration vise à «[f]avoriser la participation de différents acteurs du secteur privé aux discussions de diverses parties prenantes afin d'explorer [si] le secteur privé peut contribuer à l'atteinte des objectifs de développement». La collaboration prendra alors la forme de forums ou table-rondes réunissant les divers partenaires publics et privés «en fonction, p. ex., d'une région, d'une industrie ou d'un sujet en particulier». Quant au manque de collaboration, il a été justifié par l'importance pour ces OSC de se consacrer à l'objectif de travailler avec les communautés locales et par l'absence de liens évidents entre les objectifs des OSC locales et l'apport potentiel de la collaboration avec le privé (CCCI, 2014). Dans le cadre de cette étude, le CCCI a par ailleurs distingué

quatre grandes approches utilisées par les OSC pour collaborer avec le secteur privé (canadien, du pays hôte, étranger et multinational): l'approche visant à influencer et changer des comportements corporatifs à l'aide d'activités externes (**plaidoyer**) et internes (**dialogue**); des efforts à long terme, formels autant qu'informels, pour faire la **promotion** du secteur privé local, ainsi que des activités plus récentes pour établir des **partenariats** avec le secteur privé afin de tirer parti de son expertise et de ses ressources (CCCI, 2014 : 3).

Il ressort de cette étude que les activités de **promotion** du secteur privé ciblent avant tout les microentreprises dans les pays hôtes (23 organisations), mais également les PME (17 organisations). Cette tendance correspond à l'importance que les organisations canadiennes de développement accordent au renforcement des capacités et des connaissances techniques des petites entreprises. La deuxième tendance, plus intéressante, révèle à quel point toutes les autres approches (**partenariats**,

dollars (50% des 20 répondants dans cette catégorie]. Cette collaboration est nettement plus élevée dans la catégorie des organisations ayant un budget de plus de 1 million de dollars (80% d'entre elles coopèrent avec le secteur privé) ainsi qu'en termes numériques : 41 des 61 répondants à cette question sont dans la catégorie de budget de plus d'un million de dollars. Cela s'explique peut-être par une plus grande disponibilité de ressources attribuées à la collaboration avec le secteur privé» (CCCI, 2014 : 1-2).

**sensibilisation et dialogue**) ont comme emphase les entreprises canadiennes (18 organisations pour chacune des trois approches), surtout en ce qui concerne les grandes entreprises canadiennes dans les pays hôtes. Cela révèle que les OSC canadiennes s'engagent surtout à changer les pratiques d'affaires et encourager une plus grande responsabilisation (plaidoyer et dialogue), en plus de mettre à contribution l'expertise et la force financière du secteur privé canadien (partenariats) (CCCI, 2014 : 5).

En conclusion de son étude, le CCCI dégage un certain nombre d'observations et de conclusions -tant pour les OCI que pour le CCCI- qui vont de la complémentarité des approches avec le secteur privé à la reconnaissance de tous les acteurs de tous les secteurs, en passant par le besoin de mieux approfondir les raisons pour lesquelles certains refusent de s'associer au secteur privé et de mieux comprendre aussi les raisons de ceux qui y voient des avantages.

### Enquêtes auprès d'OCI/AQOCI

L'AQOCI a aussi initié et parrainé quelques enquêtes auprès de ses membres. *Où va la coopération solidaire québécoise?* Une question qui a fait l'objet d'une recherche auprès des OCI membres de l'AQOCI à l'automne 2012. Réalisée par Paul Cliche, cette recherche indique que la coopération internationale est en crise. L'auteur a construit un schéma du système de coopération internationale en insistant surtout : 1) sur le flux de financement des institutions gouvernementales vers les OCI et des OCI vers leurs partenaires du Sud. Ce financement est accompagné d'exigences strictes sous forme de normes et standards dictés par les instances gouvernementales et multilatérales et sous une autre forme plus souple lorsque les directives proviennent d'autres sources de financement (**Églises**, fondations, etc.) : 2) le schéma fait état d'un système au sein duquel les rapports de pouvoir sont éminemment asymétriques (Cliche, 2012).

D'après Cliche, les donateurs ont le pouvoir d'affecter les actions des OCI et de leurs partenaires y compris leur totale extinction, alors que les OCI ne peuvent qu'influencer certaines décisions des donateurs et interpréter ou adapter certaines de leurs exigences. Toujours selon Cliche, si l'option actuelle de la coopération internationale canadienne n'est pas sans conséquence néfaste sur les OCI et leurs partenaires de terrain, elle met aussi en péril la réputation du Canada. Les éléments qui ont été identifiés comme ayant contribué à cette détérioration sont les suivants : l'agissement des compagnies minières canadiennes et leur soutien inconditionnel par le gouvernement; les interventions militaires canadiennes; l'arrimage de la politique extérieure canadienne à celle des États-Unis; la politique et la prise de position sur le conflit au Moyen-Orient, les mouvements des femmes et les questions environnementales; le retrait ou la réduction de l'aide dans certains pays; l'accès difficile aux visas canadiens pour les visiteurs étrangers<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> Or, certains auteurs pensent justement que l'octroi des visas serait mieux et que l'immigration pourrait être substituée à l'APD (Dumitru, 2013).

L'étude de Paul Cliche stipule aussi que l'AQOCI est à un tournant décisif de son histoire. À chaque fois qu'un OCI disparaîtra ou réduira ses actions, cela entraînera une perte d'expertise et de capacité pour le réseau et des liens de solidarité qui se briseront avec le Sud<sup>18</sup>. L'auteur précise qu'il existe toutefois une menace plus importante qui pointe à l'horizon :

*C'est la survie de la voie originale de coopération internationale des ONG, de cette coopération solidaire tissant des liens entre les sociétés civiles du Nord et du Sud. Or, cette forme de coopération dérange les pouvoirs en place. Les politiques actuelles d'alignement des ONG sur les objectifs du gouvernement, notamment à travers les mécanismes de financement, favorisent un contrôle accru de ce secteur et constituent une menace à peine voilée de transformation des OCI en agence d'exécution des politiques gouvernementales. Cela reviendrait à une neutralisation ou même, dans le pire des cas, à une disparition de la voie solidaire de coopération internationale et de la voix de la société civile dans le développement international. Ce qui est donc en jeu ici, c'est la survie des OCI en tant que secteur autonome. On devrait y voir là un enjeu important de la démocratie canadienne (Cliche, 2012 : 28).*

Pour sa part, J.G. Hamel (2014) a réalisé, sous la direction de Bonnie Campbell, une étude portant sur les OCI québécois et les nouvelles orientations de financement du gouvernement canadien. 35 des 62 OCI membres de l'AQOCI ont participé à l'étude. 43% des OCI participants sont touchés par les changements de politiques de financement du gouvernement canadien. 41% ont un partenariat avec le secteur privé. 11 OCI sur 24 ont discuté de la possibilité d'aller en partenariat avec le privé. Ils y trouvent des avantages financiers, de la visibilité, une expertise nouvelle et diversifiée ; mais ils ont aussi évoqué des craintes d'aliénation, de perte d'autonomie, de réputation, surtout avec les entreprises minières. Étant contre le partenariat avec le privé, mais reconnaissant avoir eu peu d'information sur le sujet, certains OCI se disent ouverts à y réfléchir à nouveau. L'auteur suggère que les prochaines années s'annoncent difficiles pour les OCI qui font affaire avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD)<sup>19</sup>. De plus, les OCI s'adapteront difficilement au

<sup>18</sup> Généralement, les OCI du Québec, membres de l'AQOCI, sont en mauvais état du point de vue financier (qui détermine l'état organisationnel et programmatique). Soit 41% en mauvaise situation contre 26% en bonne situation. Le pourcentage des OCI en mauvaise situation monte à 56% chez les OCI généralistes. De nombreux OCI se mettent en mode de survie, en adoptant trois types de mesures. 1) la réduction du nombre d'employés ou de semaine de travail par un chômage forcé; 2) l'augmentation du travail bénévole; 3) la réduction des programmes au Sud et au Québec (Cliche, 2012).

<sup>19</sup> Suite à l'élection du gouvernement libéral (19 octobre 2015), le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du développement (MAECD) est devenu Affaires mondiales Canada, le 4 novembre 2015. Cette entité regroupe 3 ministères : Minis-

nouveau contexte de partenariat avec le privé, ceci étant en conflit avec leurs valeurs.

## Le privé, un acteur qui dérange

Tel que mentionné plus haut, la participation du secteur privé à la CDI n'est pas un fait nouveau. Toutefois, le débat actuel porte sur la reconnaissance des entreprises comme partenaire égal aux États et aux bailleurs de fonds dans l'élaboration des politiques et projets. C'est là un élément majeur de la reconfiguration de la gouvernance de la CDI.

Le chercheur canadien Stephen Brown (2014) a focalisé ses derniers travaux de recherche sur le partenariat avec le privé, notamment les nouvelles initiatives (projets pilotes) impliquant trois compagnies minières, trois ONG, trois projets de 6, 7 millions de dollars pour 5 ans en Afrique de l'Ouest. Si chacun des partenaires a ses propres raisons de participer au partenariat et qu'il y trouve des avantages, il y a aussi des risques et des désavantages<sup>20</sup>. Pour Brown, ces partenariats témoignent d'un profond changement dans l'APD : «from altruistic humanitarian principles to explicit claims of mutual benefit» (Brown, 2014 : 288). D'où son questionnement sur la légitimité de promouvoir ainsi l'investissement privé canadien plus que l'APD.

D'autres chercheurs ont bien démontré que sous prétexte de bonifier la qualité et l'accès aux services essentiels, des politiques de partenariat avec le privé ont conduit à des résultats parfois controversés quand ils ont été associés à la privatisation de ces services (Schümperli et Dommen, 2005). Ils mentionnent également un point de vue qui reflète la position des ONG qui s'interrogent sur les conditions à remplir pour que les partenariats avec le privé répondent aux problèmes de développement qu'ils sont censés résoudre. Des contradictions inhérentes au concept même sont relevées et on met en question les capacités de surmonter les tensions potentielles entre les intérêts des entreprises privées et les tâches incombant aux institutions publiques (Schümperli et Dommen, 2005).

Au cours des deux dernières décennies, les États, des organismes internationaux de régulation économique (Banque mondiale, OCDE), des instances de l'ONU et de grandes agences de coopération et de développement ont, par leurs discours et leurs pratiques, fait du secteur privé un acteur de premier plan dans le cadre des grandes stratégies de développement. La rhétorique est que ce n'est pas seulement une opportunité, mais une nécessité. Cependant, cela ne se fait pas sans que des questions et des enjeux soient soulevés, notamment par des OSC. Tel que

---

rière des Affaires étrangères; Ministère du Commerce international; Ministère du Développement et de la Francophonie.

<sup>20</sup> Pour les ONG, perte de capacité critique et de crédibilité éthique. L'ACDI et le MAECD ne sont pas en reste quant à leur capital de sympathie hautement mis à mal par des collaborations avec des compagnies minières reconnues comme étant des plus controversées (Rio Tinto, Barrick J. Quant aux compagnies minières, elles risquent une attention médiatique sur leurs mauvais coups, d'où leur peu empressement à publiciser ces partenariats au Canada.

nous venons de le voir, ces deux positions sont bien présentes dans la documentation. Avant de voir comment les OCI thématisent celles-ci (deuxième partie de ce rapport), nous présentons dans la section suivante les principales politiques, pratiques et dispositifs mis de l'avant dans la littérature pour baliser éthiquement les partenariats avec le secteur privé.

## 2. Politiques, pratiques et dispositifs de l'éthique dans les partenariats avec le secteur privé

### 2.1 Politiques : des principes éthiques

L'Institut Nord-Sud a publié un rapport de recherche portant sur la question de l'éthique dans les partenariats avec le secteur privé pour le développement : *Promoting ethics when partnering with the private sector for development*. (INS, 2014). L'étude visait à identifier les concepts et les principes éthiques inclus dans les politiques de partenariat avec le secteur privé, ainsi que la façon dont les acteurs agissent pour promouvoir les principes éthiques. L'échantillon comportait des institutions du secteur public qui offrent des subventions pour des projets de développement international et qui sont engagées en tant que partenaires mutuels avec le secteur privé. Les politiques de 29 organismes membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE<sup>21</sup>, de huit organisations des Nations Unies et de la Commission européenne (CE) ont été examinées.

Les résultats ont montré que les huit organisations des Nations Unies et la CE se réfèrent à des concepts et des principes d'éthique dans leurs politiques, alors que seulement 12 membres du CAD-OCDE font de même. L'étude a dégagé six principes fondamentaux d'éthique appliquée à des partenariats avec le secteur privé : *la responsabilité, l'égalité, l'impartialité, l'autonomie, l'honnêteté et la transparence*.

Pour un partenariat éthiquement acceptable avec le secteur privé, cela se résume pour les acteurs à assumer la *responsabilité* de toutes les conséquences de leurs actions en vue de garder leur crédibilité et leur intégrité. Ils mettent également l'accent sur l'équité en ne donnant pas de traitement spécial à des intérêts particuliers tout en restant impartiaux et indépendants. Ils s'efforcent d'être *honnêtes* et d'assurer la *transparence* dans leurs partenariats tout en évitant les conflits d'intérêts. Certains acteurs en coopération et développement mettent l'accent sur les thèmes d'intégrité, de crédibilité scientifique et de la reddition de comptes. Trois organisations des Nations Unies (PNUD, FAO, OMS) et la Commission européenne se réfèrent à des directives qui portent sur l'intégrité. Celle-ci est définie comme impliquant des principes moraux, comme l'honnêteté et la fidélité, mais peut également se référer à l'harmonie des parties prenantes du partenariat ou, en d'autres termes, à ce qui assure la cohérence entre les opérations internes. Dans cette perspective, ils utilisent souvent *l'intégrité* comme un synonyme de *réputation*. Les risques associés à la réputation sont clairement

<sup>21</sup> <http://www.oecd.org/fr/cad/lecomitedaideaudeveloppement.htm>

mentionnés par différents organismes membres du CAD-OCDE (Australie, Canada, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni). Pour leur part, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la FAO ont fait une mise au point sur la crédibilité scientifique qui suggère que ces organismes sont concernés par la défense de leur crédibilité scientifique et de l'intégrité de la recherche qui peuvent découler de partenariats avec le secteur privé. L'imputabilité est également un thème important qui découle de l'analyse. Pour assurer la réalisation efficace et efficiente des objectifs de développement, des organisations des Nations Unies (UNESCO, FAO, OIT) se réfèrent à des directives sur les conditions de reddition de comptes qui permettent la mesure et la vérification des tâches et des responsabilités de chaque partenaire. .

Certains acteurs de la coopération au développement font également référence à la justice sociale, à l'égalité des sexes, à la durabilité de l'environnement, aux droits humains qui, tous, sont des thèmes transversaux qui s'appliquent à des partenariats avec le secteur privé. Enfin, les acteurs de la coopération au développement font la promotion de la démocratie à travers l'application des principes de participation équitable.

L'examen des politiques de partenariat avec le secteur privé a aussi révélé des mesures prises pour promouvoir l'éthique. Notamment, l'inclusion de paramètres qui encouragent les partenaires potentiels à adopter certains principes et de s'abstenir de certaines actions. Ainsi, plusieurs acteurs de la coopération au développement ont tendance à exclure des secteurs entiers dont les activités leur apparaissent en contradiction avec les objectifs de développement, tout comme elles excluent des entreprises ou des personnes reconnues coupables de corruption, de fraudes ou d'activités criminelles. La mise en place d'accords sur la gestion des risques, le suivi et l'évaluation font aussi partie de l'arsenal éthique déployé par ces institutions.

Quant à elle, l'OCDE (2011) suggère que le Forum de Busan, en Corée du Sud, avait insisté sur l'importance des institutions publiques et des politiques efficaces : « Nous sommes conscients du rôle essentiel que joue le secteur privé dans la promotion de l'innovation, la création de richesses, de revenus et d'emplois, et dans la mobilisation des ressources intérieures, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté ». Le document de ce rapport indique : « La nature, les modalités et les responsabilités qui s'appliquent à la coopération Sud-Sud diffèrent de celles qui s'appliquent à la coopération Nord-Sud [...] Les principes, engagements et actions convenus dans le document final de Busan serviront de référence aux partenaires Sud-Sud sur une base volontaire ». Au moment de la rédaction du document, 160 pays et territoires avaient approuvé le partenariat, sans compter des grands organismes multilatéraux tels que la Banque africaine de développement, l'Alliance GAVI, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (OCDE, 2011). Pour « faciliter la participation du secteur privé à l'élaboration

et à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement », divers engagements ont été pris et des appels à la coopération avec les gens d'affaires et les organisations syndicales ont été lancés (OCDE, 2011).

Dans un but de renforcer le partenariat avec le privé et d'assurer « l'efficacité des ressources », le président Obama a signé, en septembre 2010, la Directive sur la politique présidentielle sur le développement global, « la première directive de ce genre qu'ait adoptée une administration américaine ». Cette directive revêt un caractère stratégique en matière de développement durable : « la croissance économique est le seul moyen durable d'accélérer le développement et d'enrayer la pauvreté ». Donc, elle « met l'accent sur la croissance économique, la gouvernance démocratique, les innovations porteuses de changements et les systèmes durables pour répondre aux besoins de base de l'être humain » (Canada 2012). Dans la même lancée, un autre document du gouvernement américain (*Quadrennial Diplomacy and Development Review, 2010*) indique : « Nous modifions notre façon de faire des affaires, en passant de l'aide à l'investissement et en cherchant davantage à aider les nations hôtes à ériger des systèmes durables » (Canada 2012).

Enfin, la recherche du CCCI (2013) explique que les stratégies envisagées par les OSC pour le futur reposent sur la valorisation de l'expérience de collaboration actuelle. Ces OSC élaborent des outils semblables à ceux déjà mis en place par d'autres OSC, c'est à dire des politiques organisationnelles, des stratégies et des instruments en lien avec la collaboration avec les entreprises et la diligence raisonnable. « Plus spécifiquement, les organisations cherchent les points de convergence entre les politiques gouvernementales actuelles et leurs propres priorités à long terme » (CCCI, 2013).

## 2.2 Des pratiques éthiques : l'exemple des achats responsables

*Les entreprises sont-elles éthiques dans leurs pratiques ?* La Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM, 2006) a cherché à comprendre si les entreprises privées ont un comportement éthique dans leurs pratiques et dans leurs politiques. Une recherche auprès de 69 fabricants et distributeurs de vêtements de travail et d'outils promotionnels sur le marché québécois a donc été réalisée. La CQCAM a mesuré les efforts consentis par les entreprises pour prendre en compte les questions du respect des droits des travailleurs dans leurs installations, mais aussi dans les installations de leurs fournisseurs. Une grille d'évaluation a permis de mieux connaître chacune des entreprises selon son profil organisationnel, ses pratiques de production, ses pratiques et politiques sociales ainsi que ses pratiques et politiques environnementales.

Être éthique réfère au fait que l'entreprise doit faire un choix responsable respectant les droits des travailleurs en matière de politique d'achat ou de politique d'approvisionnement. Une politique d'achat responsable exige du fournisseur

essentiellement trois aspects : 1) que les produits vendus à l'institution aient été fabriqués dans des conditions « responsables », c'est-à-dire respectant les normes minimales internationales et locales; 2) que les lieux de fabrication de ces produits soient révélés à l'institution; 3) que les conditions de travail des couturières et couturiers puissent être vérifiées de façon indépendante et à tout moment (CQCAM, 2006).

Les résultats ont montré que la totalité des entreprises répondantes respecte les normes québécoises du travail et près de la moitié ont un programme de récupération. Par contre, en ce qui concerne l'éthique dans leurs pratiques, aucune entreprise n'a présenté un code de conduite ou une politique à l'égard des conditions de travail au sein des installations de leurs fournisseurs du Sud, bien que certaines d'entre elles aient déclaré avoir ces éléments. De plus, peu ont apporté des informations relatives aux salaires versés au sein des installations et sur les investissements en formation.

### 2.3 Des cadres de références : les normes de certification

Une journée d'étude a été organisée le 8 octobre 2010, par CQCAM et le Centre international de solidarité ouvrière (CISO). À l'occasion, une quarantaine de participants se sont penchés sur les nouveaux mécanismes normatifs en RSE. Les échanges ont porté sur les expériences de quatre organismes notamment, Fair Labor Association (FLA), Global Reporting Initiative (GRI), ISO 26000 et Bureau de normalisation du Québec (BNQ) 21000.

Le FLA a souligné l'importance de retracer l'origine des produits vendus sur le marché. Il estime qu'il est de la responsabilité des acheteurs de s'assurer que leurs fournisseurs respectent les droits internationaux du travail de leurs employés. Cette obligation, estime le FLA, est du moins morale bien qu'elle ne soit pas nécessairement légale. Une des méthodes consiste à mettre la pression sur les fournisseurs en exigeant que le respect de normes internationales de travail soit indiqué dans le contrat à travers un code de conduite à l'égard des travailleurs-e-s. On note aussi l'apport puissant des médias pour exercer des pressions sur les grandes entreprises en interpellant les consommateurs sur l'origine de leurs biens de consommation (CISO/CQCAM, 2010).

Selon Renouard et Lado, (2013), la GRI est une initiative internationale, lancée en 2002 par les Nations Unies, afin de rendre opérationnel le concept de développement durable, pour les entreprises et organisations. La GRI propose aux organismes des indicateurs de suivi et de communication sur le développement durable. Dans la définition des enjeux du développement durable et le choix des indicateurs de suivi, la quatrième version de mai 2013 de la GRI, suggère quatre principes directeurs : l'inclusivité, la contextualisation, la matérialité, la complétude.

Pour *l'inclusivité*, l'organisation doit indiquer ses parties

prenantes et comment elle a répondu à leurs attentes. Les parties prenantes sont des entités qui influencent significativement l'activité de l'organisation ou celles sur qui l'organisation a une influence importante. La *contextualisation* réfère au contexte des enjeux locaux, nationaux ou mondiaux, permettant d'évaluer la pertinence de la démarche de l'organisation. La *matérialité* porte sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux les plus significatifs et qui influencent substantiellement les appréciations et les décisions des parties prenantes. Enfin, *la complétude* portera sur l'ensemble des impacts économiques, environnementaux et sociaux importants et découlera d'une collecte d'information la plus large possible couvrant toute l'étendue des responsabilités (Renouard et Lado, 2013).

En ce qui concerne la GRI, la journée d'étude de la CQCAM-CISO a mis l'accent sur la mise « en place de lignes de conduite qui font référence à des indicateurs dans les domaines de l'économie, de l'environnement, des droits humains, des droits du travail, de la responsabilité des produits et de la société. » (CISO, 2010 : 2) Ce qui offre des moyens de mesure permettant d'identifier la progression d'une entreprise par rapport aux efforts en développement durable. Les indicateurs de performance sont liés à des objectifs définis par l'entreprise en concertation avec les autres parties prenantes et doivent faire l'objet d'un suivi.

Pour répondre à la nécessité d'un cadre commun de référence, l'ISO a développé une norme internationale en matière de responsabilité sociétale. ISO 26000. Les travaux de recherche et d'élaboration de ce cadre ont duré cinq ans. Le comité comportait 400 expert.e.s provenant de 99 pays, dont 69 pays en développement. La négociation de cette norme internationale a impliqué aussi différents intervenants tels que 42 organisations internationales, dont le Bureau international du travail (BIT), afin d'être conforme aux normes déjà en vigueur. ISO 26000 a le mérite d'avoir été le premier cadre de référence et il est tellement complet qu'il sert aussi à mettre les entreprises au défi et à servir de base de travail sur laquelle on peut se référer. Avant cette norme, certaines entreprises pouvaient se réclamer de la responsabilité sociale alors que la société civile n'avait pas de base de référence pour l'évaluer (CISO, 2010).

Le BNQ (BNQ 21000) est l'organisme nommé par le gouvernement du Québec pour élaborer des normes et des certifications pour les besoins québécois. L'adoption de la *Loi sur le développement durable du Québec* en avril 2006 a engendré l'idée de création du BNQ 21000. En plus d'être adapté aux principes de la Loi sur le développement durable, il a été inspiré des principes d'ISO 26000 tout en étant encore plus pragmatique. Il ne comporte pas d'exigences, mais propose des recommandations faites à partir des 16 principes de la *Loi sur le développement durable du Québec*. Il incorpore également les principes d'ISO 26000 et du GRI. Cette norme permettra de faciliter le processus d'octroi de contrats du gouvernement



québécois en assurant une conformité à la Loi sur le développement durable et facilite l'appropriation des normes par les entreprises. Une enquête publique a été réalisée auprès d'individus et d'organisations interpellés par son contenu (CISO, 2010).

### De quelques limites de ces études

Si plusieurs études ont porté sur l'examen de politiques et que le langage utilisé par les acteurs de la coopération et du développement fournit une indication de la prise en compte de l'éthique, l'évaluation des impacts réels sur le terrain est plutôt absente. Pour l'auteur de l'étude de l'INS (2014), il serait donc important d'examiner les accords de partenariat et leurs contrats afin de déterminer comment les partenaires y intègrent les politiques sur l'éthique. De plus, les études réalisées (RSCD, 2014 ; l'INS 2014) n'ont pas touché tous les types d'acteurs de la coopération au développement : des sociétés d'État de développement des exportations, les services des ambassades pour les entreprises, des OCI, des entreprises du secteur privé, ainsi que les organismes de développement des pays non membres de l'OCDE. Les informations concernant ces autres acteurs ne sont pas facilement disponibles et doivent donc faire l'objet de futures recherches. Enfin, *les études ne tiennent pas compte des principes éthiques que les acteurs du secteur privé suivent pour atteindre des objectifs de partenariat en coopération au développement.* Ce serait un angle très intéressant à explorer pour comprendre les principes du point de vue de l'éthique des acteurs du secteur privé qui s'engagent avec les acteurs de la coopération au développement. Enfin les ouvrages consultés ne se sont pas intéressés aux *perceptions des communautés du Sud* qui sont bénéficiaires de l'aide publique au développement.

### De quelques pistes

Pour éviter que les partenaires privés s'écartent des objectifs de développement du bailleur de fonds public, le rapport de l'INS recommande de faire usage d'un certain nombre de mécanismes tels que les processus de dépistage, la sélection des partenaires qui ont des intérêts communs, une relation contractuelle clairement définie avec l'accord sur les objectifs, la transparence et la surveillance. Plus spécifiquement les acteurs de la coopération au développement peuvent prendre des mesures supplémentaires pour assurer la promotion de l'éthique : mise en place de *critères d'exclusion* des industries ou entreprises de partenariat; mise en place de *critères d'inclusion* des entreprises qui sont socialement responsables; inclure dans le processus de sélection du partenaire actuel une vaste procédure de demande et d'une vérification diligente de la feuille de route du partenaire; développer une évaluation des risques et processus de gestion de partenariat avec le secteur privé; déterminer les paramètres de la reddition de comptes à inclure dans les accords contractuels avec le secteur privé pour le développement ; rendre tous les aspects de partenariats transparents.

Dans cette perspective, il convient de souligner les recommandations faites par la CQCAM dans la «plateforme de revendications pour un Canada responsable» (CQCAM, 2015):1) reconnaître un type de responsabilité juridique de prévention de la société mère d'une société multinationale à l'égard d'activités de ses filiales et de sa chaîne de sous-traitance, au Canada comme à l'étranger ; 2) garantir la transparence et l'accès à l'information sur les activités et les impacts des entreprises en matière de droits humains, d'environnement et de fiscalité ; 3) lever les obstacles à l'accès à la justice pour les victimes.

### Conclusion

Dans cette première partie du rapport, la revue de la littérature a porté sur l'implication du secteur privé dans le champ de la coopération et du développement international. Dans une première section (1.1), nous avons illustré la tendance lourde de ce mouvement ainsi que les questions et les enjeux qu'il suscite. Nous avons entre autres noté que le déploiement du secteur privé a été justifié par le manque de performance du modèle traditionnel de l'APD porté par les États et les ONG. Dans ce contexte, les États bailleurs de fonds se sont davantage tournés vers le privé comme un acteur incontournable. Toutefois, ce virage a fait l'objet de nombreuses critiques et soulevé beaucoup d'enjeux (1.2). D'une part, des OCI qui se sentent menacés dans leur intégrité, leur pouvoir et leur capacité d'agir ; d'autre part, l'avis des économistes qui dénoncent les dégâts causés par les entreprises privées au plan environnemental et social ainsi que le fait que la logique de profit de ce secteur soit inconciliable avec la poursuite du bien commun.

Dans la deuxième section, nous avons examiné un certain nombre de documents et études portant sur les politiques, dispositifs et pratiques encadrant le partenariat avec le privé. Si ceux-ci traduisent un effort réel de la part d'organisations gouvernementales et internationales, l'effectuation dans les pratiques est peu étudiée.

La table est mise pour présenter les résultats des entretiens auprès des OCI et d'y voir si leurs représentations et pratiques sont en phase avec ce que nous venons de documenter.



## les OCI et le «privé» : résultats des entretiens

### Introduction et considérations méthodologiques

La revue de la littérature que nous avons faite dans la partie précédente nous a permis de documenter l'emphase mise sur le privé dans la reconfiguration de la gouvernance (politiques, dispositifs) en matière de coopération et de développement international et à en dégager les principaux enjeux tout autant que les voies envisagées pour composer avec cette nouvelle donne. Cette analyse visait ainsi à étayer le contexte auquel référerait l'AQOCI dans la phase préparatoire de ce projet et elle a permis de circonscrire les objectifs suivants: (1) comment les OCI décrivent, se représentent et thématisent cette reconfiguration; (2) comment les OCI en évaluent l'impact sur leur identité/légitimité (*faire-pouvoir*) et sur leur capacité d'action (*pouvoir-faire*); (3) quelles sont les démarches entreprises ou envisagées par les OCI et quel est leur avis sur le projet de cadre de référence envisagé par l'AQOCI<sup>22</sup>.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons formulé une série de questions et structuré à partir de celles-ci une grille d'entretien semi-dirigé que nous avons utilisée auprès de huit (8) représentant.e.s d'organismes membres de l'AQOCI<sup>23</sup>. Ces organismes ont été identifiés et contactés par l'AQOCI pour leur accord à participer à cette étude exploratoire. Comme un des motifs au départ de cette recherche est qu'il y a au sein de l'AQOCI des positions contrastées au sujet de la place du privé en CDI, l'AQOCI a sélectionné des organismes qui lui paraissaient représenter diverses positions sur un continuum allant du «plutôt

<sup>22</sup> «À la fin de mars 2014, l'AQOCI a tenu à l'UQAM un colloque intitulé *La responsabilité sociale : le grand défi de la collaboration entre les entreprises privées et les organisations de la coopération internationale*. Ce colloque avait comme objectif de mieux comprendre les nouvelles orientations de l'aide publique au développement et son rapprochement avec le secteur privé ainsi que d'observer les types de relations et les dynamiques de collaborations entre les organisations de coopération internationale et les entreprises privées. À la demande des membres, l'AQOCI devra élaborer un cadre de référence pour baliser ce type de coopération. Un comité de suivi composé de membres de l'AQOCI et d'experts, sera mis sur pied pour encadrer ce travail. Le présent projet de recherche permettra au comité d'être mieux outillé pour produire ce cadre de référence». (Projet présenté par l'AQOCI et Jean-Marc Larouche au Programme d'aide financière à la recherche et à la création-Services aux collectivités, avril 2014). Dans la foulée du présent projet, le comité de suivi a suspendu ces travaux. À la lumière du présent rapport, il aura à évaluer la portée pour la poursuite ou non de son objectif initial.

<sup>23</sup> Voir la grille de l'entretien en Annexe I. Dans le cadre de l'entretien semi-dirigé, «le chercheur dispose d'une série de questions-guides, relativement ouvertes, à propos desquelles il est impératif qu'il reçoive une information de la part de l'interviewé. Mais, il ne posera pas forcément toutes les questions dans l'ordre où il les a notées et sous la formulation prévue. Autant que possible, il laissera venir l'interviewé afin que celui-ci puisse parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient. Le chercheur s'efforcera simplement de recentrer l'entretien sur les objectifs chaque fois qu'il s'en écarte et de poser les questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même, au moment le plus approprié et de manière aussi naturelle que possible» (Quivy et Van Campenhoudt, 1995 : 195). Telle a été la procédure adoptée.

défavorable» à «plutôt favorable» aux partenariats avec le privé<sup>24</sup>;

Les entretiens d'une durée moyenne de 90 minutes ont été réalisés entre décembre 2014 et avril 2015. Seuls le chercheur principal et l'assistante de recherche ont eu accès aux enregistrements aux fins d'une analyse de contenu. Pour les 8 entretiens des OCI membres de l'AQOCI, cette analyse s'est faite en deux temps :

A) une analyse verticale approfondie de chacun des entretiens, soit ce que chacun des répondants a élaboré dans le cadre de chacune des *catégories thématiques* couvertes dans les entretiens :

1) descriptions, représentations et thématisations de la reconfiguration de la gouvernance en matière de CDI –quels sont leurs schèmes d'explication de son émergence/développement [catégories d'analyse politique];

2) conséquences, défis et enjeux sur les OCI sur leur identité [valeurs, missions, objectifs] et sur leur capacité d'action [autonomie, financement] –quels sont leurs schèmes d'interprétation et d'évaluation [catégories d'analyse éthique en termes d'attestation/contestation];

3) démarches et initiatives envisagées ou en cours au sein de leur OCI ainsi que leurs avis et propositions sur le cadre de référence;

B) une analyse transversale visant, pour chacune de ces catégories, à dégager synthétiquement et par saturation les *éléments-clés, les tendances et les tensions concomitantes*. Ce sont les résultats de cette dernière analyse auprès des OCI québécois que nous présentons ci-dessous en trois grandes sections. Il s'agit donc d'une restitution synthétique et raisonnée des propos recueillis auprès des répondant.e.s et ce, en fonction des objectifs et catégories d'analyse mentionnés plus haut<sup>25</sup> : comment ils se *représentent, décrivent et thématisent la place du privé en CDI, son impact et les actions à envisager*. Sur la définition ou extension à donner au «privé», il s'agissait justement de ne pas en induire et il était plutôt important de laisser les répondants le *décrire*, se le représenter et le thématiser comme

<sup>24</sup> Conformément au protocole de recherche, les noms des organismes et de leurs répondants ne sont pas dévoilés et les répondants représentent leur organisation et non leur point de vue personnel.

<sup>25</sup> Les entretiens menés auprès des organismes belges (2) et suisses (2) ne font pas partie de l'analyse; leurs contextes sociopolitiques ainsi que les modalités de regroupement des OCI étant fort différents, nous n'avons pu procéder à une analyse comparative, telle que souhaitée. Cependant, l'écho de ces entretiens sera répercuté dans la troisième partie.

ils le perçoivent. Les résultats permettent de dégager des portraits-types correspondants aux positions contrastées existantes au sein de l'AQOCI<sup>26</sup>.

Globalement, les répondant.e.s se regroupent autour de trois positions : celles et ceux 1) qui sont favorables à la collaboration avec le privé; 2) qui y sont défavorables; 3) qui sont, pour le moment, ni pour, ni contre cette collaboration. Si les OCI favorables reconnaissent que le partenariat avec le privé suscite des enjeux, ils estiment aussi que c'est une opportunité à saisir et qu'il faut suivre le rythme de la transformation actuelle. Ceux qui y sont opposés, le sont pour la plupart très fortement et, selon l'expression d'une personne répondante, ils estiment qu'«il faut faire dérailler le train». Les OCI incertains déclarent quant à eux être en mode «réflexion», dans le but de décider plus tard s'ils participeront ou non à ce nouvel espace de partenariat.

## 1. La reconfiguration de la gouvernance en coopération et développement international : perceptions des OCI

Cette section s'attardera à présenter les perceptions des OCI en regard de la reconfiguration de la gouvernance en coopération et développement international : comment ils la décrivent, comment ils se la représentent et comment ils la thématisent. Nous les avons regroupés en cinq principales rubriques.

### 1.1 Une tendance mondiale et irréversible

Plusieurs répondant.e.s interrogés s'accordent à dire que la reconfiguration de la gouvernance en coopération et développement international est vue comme une «tendance mondiale» qui est là pour rester. Ils croient à l'irréversibilité du processus de reconfiguration de la gouvernance en CDI. Cette reconfiguration se caractérise par l'accentuation des liens entre l'Aide publique au développement (APD), le commerce international et les investissements privés extérieurs. Cette tendance prend forme depuis plus d'une dizaine d'années au niveau mondial, mais elle s'est consolidée au cours des dernières années au Canada. À ce titre, les répondant.e.s évoquent la fusion, au gouvernement fédéral, du ministère des Affaires étrangères avec celui du Commerce et du développement. Certains ont évoqué que le Gouvernement du Québec a lui aussi déjà procédé à la même fusion au niveau des ministères concernés dans le passé<sup>27</sup>.

<sup>26</sup> Il revient à chaque OCI membre de l'AQOCI de considérer si ces portraits correspondent plus ou moins à leur position, leur réflexion et leurs pratiques. On peut observer une corrélation entre la taille d'un OCI, sa mission et ses expériences sur le terrain et son ouverture ou pas à la collaboration avec le privé. Chez nos répondants, plus l'OCI est petit, avec une mission centrée sur la protection des droits humains et des expériences négatives quant à la place du privé, la collaboration avec le privé n'est pas envisagée ni envisageable; plus l'OCI est gros, avec une mission multidimensionnelle et des expériences-terrain positives, la collaboration avec le privé est envisageable. On ne saurait généraliser à outrance, mais des types se dégagent clairement.

<sup>27</sup> Notons que cela s'est fait sous le Gouvernement de Mme Marois de 2012-2014 : ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce exté-

## 1.2 Injonction à s'associer avec le privé... manque de politique gouvernementale et ... changement de ton.

Qu'ils soient pour, contre ou incertains, la reconfiguration de la gouvernance en CDI est perçue par les OCI comme une injonction qui leur est adressée: «allez au privé»<sup>28</sup>. Il semble évident pour tous les OCI interviewés que le fait d'encourager la collaboration entre les OCI et le secteur privé ne changera pas. Toutefois, les résultats des entretiens révèlent une situation paradoxale : à cette injonction bien sentie, les OCI relèvent et manifestent une préoccupation commune concernant l'absence de politique gouvernementale en matière de partenariat avec le secteur privé. En effet, la totalité des interviewé.e.s partage cet avis. La reconfiguration de la gouvernance en CDI leur apparaissent être pour le moment qu'administrative. Les structures (ministères) ont été fusionnées, mais il n'y a pas, selon eux, de politiques (policy) qui établissent clairement les liens entre les dimensions de l'aide internationale, du commerce et des relations internationales.

Pour les répondant.e.s, le fait que le Canada n'ait pas de politique officielle en matière de partenariat avec le privé dans le domaine de l'APD est perçu comme un problème majeur. En tant qu'organisations de terrain luttant contre la pauvreté et œuvrant pour un développement durable, ces OCI déplorent l'absence de balises visant à encadrer le partenariat avec le privé. Cette absence et l'improvisation au niveau du gouvernement fédéral sont «embêtantes» et peuvent même paraître «menaçantes» pour certains OCI.

Si les messages politiques et les annonces du MAECD promeuvent la participation et la collaboration avec le privé, le «Canada n'a pas encore fait cet arrêt majeur»<sup>29</sup> en termes de programmes et de politiques claires. Pour plusieurs, la question est de savoir comment faire cette collaboration? À cela, les

rieur ; en avril 2014, le Gouvernement de M. Couillard a replacé le commerce extérieur au sein d'un ministère à vocation économique, le ministère de l'Économie, des Innovations et des Exportations.

<sup>28</sup> À titre exemplaire, l'allocution du ministre Paradis à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain du 5 déc. 2013. «En plus de réaffirmer les objectifs de politique étrangère du Canada et les priorités fixées, il proposait l'idée que le secteur privé puisse jouer plusieurs rôles dans le développement international comme agent d'exécution, de catalyseur, comme partenaire de recherche. Il suggérait que pour atteindre les objectifs de développement de s'associer à des partenaires non traditionnels comme les banques, les compagnies minières, les petites entreprises, les économies émergentes, les fondations, les diasporas etc.» (Hamel. 2014, p. 4-5).

<sup>29</sup> Le 7 novembre 2012, le Comité permanent des Affaires étrangères et du Développement international a déposé un rapport intitulé *Stimuler la croissance économique inclusive : Rôle du secteur privé dans le développement international*; le Gouvernement du Canada a déposé sa réponse le 7 mars 2013: (<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5732913&Language=F&Mode=1&Parl=41&Ses=1>).

<sup>30</sup> 26 août 2014, le Gouvernement canadien a annoncé qu'il «travaille de concert avec le secteur privé afin d'accélérer la croissance économique durable dans les pays en voie de développement (<http://www.international.gc.ca/media/dev/newscommuniques/2014/08/26b.aspx?lang=fra>); le 26 mai 2015, le site du MAECD publie *Le secteur privé comme acteur du développement*.

responsables politiques sont silencieux. Les répondants disent ne pas savoir comment ces responsables veulent concrètement appuyer le partenariat entre les OCI et les entreprises privées. Un répondant l'exprime ainsi:

*(...) on déplore un peu par contre justement ce manque... de politique. Y a une vision politique, y a des énoncés politiques, y a une déclaration des ministres, mais y en a pas de politiques clairement qui encadrent, qui placent, euh, comment cette coopération-là, comment cette collaboration-là, comment est la part et les responsabilités des uns et des autres. Qu'est-ce qui est correct dans l'utilisation de fonds d'aide dans des projets mixtes? Qu'est-ce qui, là où s'établit la ligne éthique peut-être, mais y a pas que l'éthique (...) Qu'est-ce qui est acceptable et qu'est-ce qui ne l'est pas en termes de philosophie d'aide pour atteindre la mission de l'aide qui est de lutter contre la pauvreté? Pour le moment, à l'échelle canadienne, y a pas encore cette politique (...) (IW2).*

*(...) il n'y a pas de politique dans ce sens. Qu'est-ce qu'on offre comme services pour travailler avec le secteur privé? Avant, il y avait un guichet : la coopération industrielle, le gouvernement aidait à investir et à trouver des opportunités d'affaires, aujourd'hui, il n'y a rien (IW5).*

Il ressort des entretiens que le secteur privé veut surtout du profit, faire du *business*, gagner de l'argent, mais il ne veut pas assumer les risques. Que veut le secteur privé dans le domaine de la coopération et du développement international? «On ne le sait pas», disent certains répondant.e.s. Il y a cette injonction «d'aller avec le privé», mais sans encadrement par une politique clairement définie.

Des répondant.e.s signalent que, contrairement au Canada, des donateurs comme l'USAID, les gouvernements allemand et britannique ont institué des programmes dédiés à du co-investissement et où des fonds d'aide sont disponibles et conditionnels à un investissement ou à une action commerciale privée<sup>30</sup>. Toutefois un répondant précise que dans certains contextes, en Afrique par exemple, «ce ne sont pas des cadres et des politiques qui manquent, ce sont les capacités d'application normative qui ne sont pas en place». Il rajoute que les fonds d'aide doivent venir contrebalancer des manques, mais qu'il n'y a pas de problèmes au niveau de la collaboration avec le privé (IW2).

Tout en signalant l'absence de politiques claires, les

<sup>300</sup> *eutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) est l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement ; *British Overseas Development Administration* est l'Agence britannique de développement international.

répondants ont cependant remarqué un changement de ton dans les discours officiels du gouvernement canadien. Deux aspects ressortent.

**Un changement de ton : d'un discours brutal à l'approche du dialogue.** Il ressort des entretiens, que durant les premières années du gouvernement conservateur, « c'était brutal, gauche », « la façon de faire a été brutale ». Toutefois, au cours du mandat du ministre Christian Paradis (2013-2014), le discours a changé et il est devenu moins brutal. Ce dernier prône davantage une approche basée sur le dialogue et le contenu est devenu plus clair et la voie mieux tracée pour une ouverture au secteur privé (IW3).

**Un changement de contenu :** accent sur le privé avec l'inclusion de la société civile. Les répondant.e.s indiquent que, depuis au moins 2009, trois ministres responsables de la coopération ont eu des discours différents, mais tous allaient dans le sens d'une augmentation du rôle du secteur privé. Le ministre Paradis a rectifié le tir en disant que l'augmentation de la place du privé ne devait pas se faire en excluant la société civile, mais bien avec celle-ci. À l'analyse de son discours, les répondant.e.s perçoivent que son intention est de faciliter l'implication des entreprises du secteur privé dans la coopération et le développement international. De plus, ils constatent que l'accent a été mis autour de la déclaration de Paris et de toute la réflexion sur l'efficacité de l'aide. Toutefois, pour plusieurs interviewés, ils affirment ne pas savoir si la pratique a changé ou si elle changera. Les participants pensent que le ministre Paradis a voulu promouvoir un modèle que l'on peut anticiper, mais qui n'est pas très clair. Cela dit, son discours semble être constant pour les répondant.e.s : il veut « faire de la place, il veut faciliter, aider même, les OSC à associer le secteur privé dans leurs propres actions ». Toutefois, aucune donnée n'informe les OCI sur l'existence d'un intérêt philanthropique du secteur privé pour le développement international, ou sur la manière de mobiliser les ressources du secteur privé canadien de façon significative.

Les répondants ont ainsi noté qu'un discours très fort, voire insistant en faveur d'un rapprochement entre les OCI et le secteur privé s'est affaibli ces derniers temps. La pression n'est pas aussi forte qu'avant, on pensait alors qu'il s'agissait d'un « momentum » (IW7). Les participants suggèrent que dans le discours du gouvernement relayé par l'ACDI on retrouvait un modèle où le concept de marché était très présent, que pour promouvoir le développement : « il faut un marché dynamique, une société civile dynamique et un gouvernement responsable » (IW3). Et, pendant plusieurs années, on assistait à une « perversion » du discours, qui laissait entendre non seulement que l'argent de l'État devait être utilisé aux bénéfices des intérêts canadiens, mais que la tactique serait surtout de remplacer le financement public par celui qui viendrait du privé, ce que d'aucuns ont appelé un « échappatoire de l'État ».

Les répondant.e.s perçoivent que le discours a changé : on doit désormais promouvoir le secteur privé dans les pays en voie de développement où le Canada et les OCI sont présents et

où le secteur privé canadien a un rôle à jouer.

### 1.3 Le développement international sous Harper : outil de politique étrangère canadienne, militarisation et accent sur le secteur extractif.

Si les OCI déplorent l'absence d'une politique établissant les balises encadrant le partenariat avec le privé, ils n'en pensent pas moins que, *dans les faits*, la politique de développement international du Canada a été complètement modifiée au cours des dernières années sous le gouvernement de S. Harper (2006-2015). Pour les OCI qui ont participé à cette recherche, trois éléments retiennent leur attention : l'aide au développement comme outil de politique étrangère; la «militarisation»; l'accent sur le secteur extractif.

#### De l'aide internationale ou de l'aide au Canada?

Antérieurement, le développement international canadien passait principalement par l'ACDI et on y retrouvait des programmes axés sur la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités des autres gouvernements des pays en développement. Selon l'un des répondants, «le développement international est devenu un outil de politique étrangère canadienne» (IW6). Le gouvernement canadien a tendance à utiliser les ONG comme partenaires pour représenter le Canada à l'étranger. Le développement international doit alors être orienté vers le «bien» des Canadiens et des entreprises canadiennes souvent au détriment du «bien» des personnes dans le besoin, des personnes vulnérables. Pour certains participant.e.s, le gouvernement canadien considère alors le secteur privé comme un acteur légitime du développement davantage que ne le voit le secteur privé lui-même. «C'est une plus-value qu'on lui accorde, et il en profite pour faire des relations publiques» (IW8).

Il ressort des entretiens que le virage a été assez direct, les règles du jeu ont été profondément changées afin d'inclure davantage d'acteurs privés, de réorienter l'aide internationale au développement vers les entreprises canadiennes, notamment l'industrie extractive. En orientant l'aide internationale canadienne sur les intérêts du Canada et des entreprises privées canadiennes, le Canada s'aide donc lui-même plus que ce dernier aide les autres pays. Les répondants perçoivent qu'on ne cherche plus tant à aider des populations dans le besoin, mais à défendre des intérêts canadiens. Des propos provenant des entretiens indiquent aussi que «l'Aide internationale au Développement est devenue un *business* comme tout autre ». À cet égard, plusieurs ont rappelé que l'intégration de l'ACDI au Ministère des Affaires étrangères du Commerce et du Développement Canada (MAECD) est l'illustration concrète de ce virage.

Certains participant.e.s mentionnent que c'est la politique *commerciale* canadienne qui a le mérite d'être claire avec un alignement politique précis : elle vise à créer le développement et de l'emploi au Canada en utilisant le réseau des ambassades canadiennes pour développer et mettre en place une diplomatie

commerciale canadienne (IW2). Un des répondants signale le déséquilibre provoqué : le secteur privé a été impliqué dans l'élaboration de la politique commerciale canadienne, alors que les OCI n'ont pas été consultés<sup>31</sup>.

#### Militarisation de l'aide internationale

Il ressort également des entretiens que la «militarisation» de l'aide internationale au développement est devenue préoccupante. Les OCI interviewés soutiennent qu'une part importante de l'aide est désormais axée sur la sécurité internationale. Pour un répondant, l'argent du budget de l'Aide internationale au développement destiné à aider les pauvres est réorienté vers les conflits armés en Afghanistan, en Irak, et maintenant contre l'État islamique (IW6).

De façon ironique, les participants affirment que le Canada a d'ailleurs été très bon pour redorer l'image des militaires pendant la guerre en Irak où l'on voyait les militaires distribuer de l'eau à la population<sup>32</sup>. Il a été précisé que c'est la même stratégie que le Canada veut réutiliser avec le secteur privé dans la reconfiguration de la coopération au développement international (IW5).

Pour ces OCI, cette pratique qui se fait au nom de la sécurité internationale ne relève pas de l'Aide internationale au développement, mais de «l'aide canadienne» tout simplement (IW6, IW5). Il a été mentionné qu'il y a eu une répression intense des communautés qui se sont opposées à l'installation des entreprises minières sur leur territoire. Il faut alors noter la militarisation des régions, les assassinats, les viols collectifs et l'usage des armes (avec beaucoup de gens blessés) (IW4).

#### L'ombre des minières : une situation «grave»

Si les répondants déclarent sentir une volonté gouvernementale d'impliquer le secteur privé dans le domaine de la coopération et du développement international, ils rappellent que le gouvernement canadien met plus particulièrement l'accent sur le secteur extractif, secteur important dans le monde entier. Pour les OCI, comme les entreprises minières ont été largement critiquées ces dernières années, ces entreprises estiment qu'en travaillant avec eux (les OCI), cela contribuerait à leur stratégie de «responsabilité sociale d'entreprise» puisque les OCI ont l'expérience de la collaboration depuis des décennies avec les partenaires locaux, les communautés locales, les femmes, les jeunes. Pour plusieurs, le partenariat avec le secteur privé bénéficie largement aux entreprises minières et très peu aux communautés. Puisque ce sont ces communautés et les personnes qui y vivent qui sont affectées par les extractives, le gouvernement promeut alors la RSE afin de redorer l'image des compagnies

<sup>31</sup> On notera ici un indice de la perte du faire-pouvoir.

<sup>32</sup> Voir à ce sujet, Coutu, Benoît (2012). *Construire des gens avec des projets? : contribution à une sociologie politique de l'impérialisme et de l'intervention humanitaire*. Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en sociologie.

extractives, mais, à quel prix, demande l'un des répondants? : «les OCI vont apporter de l'eau au moulin, justifier et légitimer les activités des entreprises, aider à lécher cette belle image publique, etc.», signale un autre (IW4).

Un répondant pointe du doigt l'inconfort du gouvernement face aux attitudes des entreprises minières canadiennes :

*(...) au niveau canadien, mis à part le dossier extractif qui est particulier et qui (...) répond davantage à un agenda d'un inconfort du gouvernement du Canada par rapport à l'attitude et au comportement de certaines minières dans le pays et non pas à proprement parler une véritable démarche ...en profondeur; d'un arrimage entre (...) une politique de développement et une politique de commerce, (...) avec des visées, des objectifs précis.... On a voulu répondre plutôt à un malaise et à une situation, qui est liée au comportement de certaines des minières canadiennes qui à notre avis (...), donnaient des mauvaises perceptions du Canada.*

*Dans le fond on est beaucoup plus dans la politique étrangère que dans la politique d'aide et de commerce, bien que les deux fonds viennent de ce côté-là (IW2).*

Nombreux sont les répondants qui ont exprimé leur malaise à être autour de la même table qu'un OCI qui collabore avec les minières. Selon eux, tous doivent s'unir contre ce type de partenariat :

*La situation est énorme, comment les OCI pourront changer ça avec les compagnies minières qui font assez de dégâts épouvantables avec la drogue, le viol, les problèmes environnementaux, etc.(IW7).*

Ouvrir une possibilité d'association entre les OCI et les entreprises minières est considéré par certains comme une situation «grave», car cela va à l'encontre des principes de coopération internationale et de l'AQOCI :

*Pour nous, il y a une dérive, le Canada a une position très contradictoire, de hauts standards, normalement de respect de droits humains, pis à la fois, il encourage finalement, tout le secteur du développement international à collaborer et à engendrer des violations de droits et refuse l'accès à la justice aussi. Donc des communautés ou des personnes dont les droits ont été violés à l'international par des entreprises canadiennes n'ont pas accès à la justice au Canada, et ils n'ont aucun recours*

*en plus, donc c'est grave. Pour nous, c'est de l'impérialisme. C'est à quelque part un agenda impérialiste qui continue à se perpétuer un peu partout dans le monde (IW1).*

Ainsi, certains OCI ont mené, dans une perspective de solidarité internationale, des projets d'accompagnement des activistes locaux qui s'opposent aux compagnies minières canadiennes. D'autres OCI, qui ont d'abord refusé de collaborer avec des compagnies minières canadiennes en se disant : « nous n'allons pas faire une chose aussi horrible que de déplacer des communautés, les désapproprier de leurs terres, et autres» (IW2), ont par la suite réfléchi au rôle qu'ils pouvaient jouer et sont allés revoir une des compagnies minières pour proposer des modalités de collaboration. La condition était alors que la minière devait mandater l'OCI pour aller chercher un mandat des communautés concernées. Et c'est ce qui fut fait.

D'après les entretiens, bien que diversifié, le privé est donc souvent réduit au secteur extractif. Plusieurs personnes interrogées ont exprimé leur crainte de s'associer avec le secteur privé notamment avec le secteur minier. Elles veulent se distancier des minières spécifiquement, en raison des violations de droits humains et des nombreux «dégâts» au plan social et environnemental causés par les entreprises minières surtout canadiennes, dans les pays en développement. Un répondant précise :

*Considérant aussi surtout (...) que le Canada a 75% des compagnies minières mondiales, donc c'est un secteur qui est très important, et le Canada à un rôle majeur dans ce secteur-là, donc il est très grave d'ouvrir un espace pour que les OCI s'associent à des entreprises minières qui ont des moyens astronomiques comparativement aux moyens des communautés pour faire valoir leurs voix (...). C'est souvent sans consultations adéquates, et surtout sans consentement que les projets de développement, d'investissement de ces compagnies-là s'installent; [et] qui va tout à fait à l'encontre des principes de coopération internationale et de l'AQOCI par exemple, c'est grave, c'est grave (IW1).*

Toutefois, en dehors des entreprises minières, d'autres types d'entreprises privées sont aussi l'objet de dénonciation par les OCI. Un répondant rappelle qu'«en 1992, il y a eu une rencontre CCCI, AQOCI, sur les ravages des entreprises privées comme Nestlé au Nicaragua... » (IW8).

Un autre enjeu qui ressort des entretiens autour de ce thème est le fait que, lorsque les ONG de droits humains dénoncent les violations de droits, les gouvernements opposent des rapports annuels provenant des entreprises et affirment que tout se passe bien sur le terrain. Pourtant, selon les OCI, leurs partenaires locaux documentent toutes les preuves de violation des droits,

y compris des témoignages de violence perpétrée par les compagnies minières, alors que celles-ci disposent toutes de politiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE) (IW4)<sup>33</sup>.

#### 1.4 Les OCI et la responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Plusieurs répondant.e.s considèrent que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est non contraignante et qu'il existe un déficit du droit international pour faire respecter les droits humains par les entreprises privées. Les OCI considèrent qu'il n'est pas possible d'engager de poursuites contre les entreprises privées, bref que les politiques de RSE ne favorisent pas les droits humains.

Or, selon les OCI interrogés, l'implication des entreprises minières dans la coopération au développement international entraîne des conséquences néfastes au plan environnemental. Par exemple, la compagnie minière Barrick Gold a provoqué, par ses méthodes d'extraction et son insouciance, une contamination de certains lacs en Amérique Latine, ce qui constitue une violation des droits humains notamment, le droit à la santé (IW1).

Dans le même ordre d'idée, un répondant évoque une étude de Mining Watch (2009) : «qui indique que 78% des violations des droits humains graves ont été commises par des entreprises minières dans les dix dernières années qui ont une politique de RSE»<sup>34</sup>. On informe qu'au mois de mai 2015, à Toronto et à Vancouver, il y aura des témoignages des victimes devant l'assemblée des actionnaires, pour dénoncer ces violations des droits humains par les entreprises privées (IW4)<sup>35</sup>.

Pour les OCI participants à la recherche, la RSE est un passeport permettant d'obtenir l'acceptation sociale des entreprises privées par les communautés locales, mais aussi une forme de déresponsabilisation de l'État. Les entreprises s'appuient sur la RSE pour construire par exemple une école, un centre de santé, un pont... pour «se projeter une belle image» et pour leur «acceptabilité sociale». Or, il revient à l'État d'être en charge de ces constructions d'écoles et autres. Pour ces OCI, la RSE, en mettant de l'avant une logique de *charitisation*, déresponsabilise l'État.

<sup>33</sup> Aucune référence explicite, négative ou positive, n'a été faite à la «Stratégie améliorée du Canada relative à la responsabilité sociale des entreprises, visant à renforcer les industries extractives du Canada à l'étranger» (novembre 2014), voir <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/other-autre/csr-strat-rse.aspx?lang=fra>, ni à des documents soumis par des OCI lors des consultations en vue de cette version améliorée de la stratégie de 2009 dont celui déposé par l'AQOCI, [http://cnca-rcrce.ca/wp-content/uploads/Mémoire-sur-l'Institut-canadien-international-pour-les-industries-extractives-et-le-développement-mai-2012\\_membres.pdf](http://cnca-rcrce.ca/wp-content/uploads/Mémoire-sur-l'Institut-canadien-international-pour-les-industries-extractives-et-le-développement-mai-2012_membres.pdf)

<sup>34</sup> Il s'agit d'une étude de Mining Watch, d'octobre 2009: [http://www.miningwatch.ca/files/CSR\\_Movements\\_and\\_Footprints.pdf](http://www.miningwatch.ca/files/CSR_Movements_and_Footprints.pdf)  
Voir aussi étude d'OXFAM : <http://www.oxfamamerica.org/explore/research-publications/metals-mining-and-sustainable-development-in-central-america/>

<sup>35</sup>

*On voit un certain nombre de programmes qui ont été mis en œuvre spécifiquement entre autres dans le secteur extractif où là on a vraiment fait des ponts entre, euh, bon, la responsabilité sociétale des entreprises et leurs investissements dans des pays en développement qu'on a jumelés à des fonds d'aide en vue de, euh, d'intervenir dans des zones extractives en matière de développement, mais ceci dit pour nous, pour le moment à l'échelle canadienne y a pas encore cette politique (...)* (IW2)

#### 1.5 Divergences sur le rôle du privé... et sur le rôle des OCI...

Certains OCI interviewés ne partagent pas l'idée que l'aide internationale au développement soit assujettie à des intérêts privés. Certains ont même remis en question le ton alarmiste de certaines positions au sein de l'AQOCI. Ceux-ci se demandent si les OCI ne sont pas davantage menacés par le fait d'être plusieurs à faire la même chose que par le fait de constater et contester l'arrivée d'un joueur qu'on n'avait pas vu venir : le secteur privé. Les tenants de cette position soulignent que le secteur privé joue un rôle de moteur du développement économique dans la société canadienne et ils se demandent pourquoi cela ne serait pas vrai au Sud. Ils suggèrent que le secteur privé «amène une autonomie possible et potentielle». Mais, ils soulèvent également des questions : «comment la richesse sera-t-elle redistribuée dans les pays? Et quand on appuie le secteur privé, comment devrait-on appuyer la société civile dans la perspective de faire un contrepoids politique? Comment rééquilibrer les forces pour un vrai développement?» (IW2)

Pour ces OCI: «C'est beaucoup plus ça qui est inquiétant que de dire, *c'est le méchant privé qui est là et qui prend la place*. Nous, on n'est pas dans cette logique-là et on ne dénonce pas ça. Mais, il faut faire attention, tout n'est pas parfait avec le privé». Toujours selon ces répondants, ce qui est demandé au privé dans un monde idéal «c'est que quand ils voient une occasion d'affaires, qu'ils prennent les risques et qu'ils investissent. ...tout ça engendre une transformation qui est aussi sociale, qui conduit à de la génération de richesses et de la création d'emplois...» (IW2) Mais, ceci doit être bien encadré par les gouvernements et des pays, pour que les conditions d'opération des entreprises ne portent pas préjudice aux travailleuses et travailleurs et à l'environnement.

Tout en interrogeant le rôle du privé, ces OCI estiment toutefois qu'il existe une crise concernant le rôle des OCI (ONG).

*il y a une crise au niveau de notre rôle dans tout ça. Et c'est là que les ONG devraient, au lieu de... bon je dirais qu'il y a une certaine partie du discours autour de... on pointe, on accuse, voilà les méchants (...); au lieu de se dire : voilà ce que nous on peut apporter à côté*



*des gouvernements, (...), on se dit non-gouvernementales nous, alors qu'on ne fait que travailler avec des fonds gouvernementaux, sous l'égide de politiques gouvernementales, et dans des cadres administratifs gouvernementaux. Tout ce qu'on a de moins que les gouvernements, c'est qu'on est moins bien payé... c'est tout. Et sincèrement, les ONG, on n'apporte pas toujours notre part de cofinancement ou de ressources dans l'aide, parce qu'il y a cette attente là aussi, et ça, des fois, c'est un peu décevant..., pis nous, on va les trouver où nos ressources? (...) la société canadienne québécoise d'ici, elle a l'impression qu'elle paye assez de taxes et elle se dit, ben là, pour le reste : arrangez-vous avec les gouvernements ... (IW2)*

*(... ) la baisse du volume d'affaires et des occasions d'affaires par les ONG, je crois qu'y a une bonne partie de ça qui est attribuable aux ONG elles-mêmes... qui n'ont pas su se positionner, comprendre les enjeux qui restent des fois à des niveaux d'analyses très ..., et donc se resituer par rapport à ça. (IW2)*

D'après plusieurs OCI interviewés, les entreprises privées sont en compétition avec les OCI au niveau des appels d'offres de l'État et, en raison de leur spécialisation, ces entreprises obtiennent souvent des contrats à l'encontre des OCI. Il y a eu de moins en moins d'appels d'offres visant à subventionner les projets des OCI. Les appels d'offres sont devenus compétitifs autant pour les OCI, que pour les entreprises privées et les universités. Selon certains OCI interviewés, cette situation est plus imputable à l'État canadien qu'au secteur privé, celle-ci ne fait que profiter de la situation :

*les ONG ont perdu beaucoup de terrain au profit des privés et c'est vrai et la y a, ... des exemples très concrets de... pertes autour de... Et encore une fois moi, c'est même pas au privé que je reproche ça c'est, vraiment à l'état canadien et à la façon dont ils ont géré ce processus qu'y disent compétitif, processus compétitif est mis, est toujours mis en place pour essayer de trouver le meilleur rapport qualité-prix pour un produit ou service donné. Le problème c'est que le service d'aide au développement c'est pas un service, euh, c'est pas un service comme d'autres types de services c'est donc, c'est là que le bât blesse un petit peu (...) (IW2)*

Enfin, pour un des répondants (IW5), les ONG ont succédé à la phase de colonisation tout en prétendant être des modèles en démocratie. Et, comme la colonisation a disparu et a laissé la place aux ONG, celles-ci disparaîtront à leur tour et seront

remplacées par les entreprises privées spécialisées. Toutefois, malgré cette pointe d'ironie, il a été précisé que le volet humanitaire de la coopération au développement international restera un créneau des ONG, car elles en sont les spécialistes. Pour un autre répondant (IW8), ce créneau est aussi devenu «affaire du privé» et entre les entreprises d'aide humanitaire et l'aide entrepreneuriale, les oubliés sont... les petits OCI. Pour certains OCI interrogés, ils ne peuvent pas se prostituer auprès du privé pour avoir de l'argent (IW5). Les OCI disent qu'ils ont de l'expertise et sont subventionnés, alors que les entreprises privées cherchent du profit, et «ne se préoccupent pas des droits humains». Les OCI interviewés se questionnent en ces termes : «On est tellement du monde différent, on ne pense pas pareil. Qu'est-ce que le gouvernement canadien offre aux deux, pour nous rassembler?» (IW5)

## Conclusion

Cette première section nous a permis de constater la diversité des enjeux et des défis qu'implique la reconfiguration de la gouvernance en coopération et développement international. Les discours des personnes interrogées montrent comment les OCI thématisent ces enjeux et défis ainsi que les explications et interprétations qu'ils en donnent.

La reconfiguration est perçue comme une tendance mondiale à laquelle certains OCI du Québec pensent avoir peu de chances de se soustraire et ils sont en train de réfléchir aux modalités d'une future collaboration avec le secteur privé ou ils sont encore indécis. D'autres, par contre, y voient une «opportunité à saisir» et ont déjà développé des outils pour collaborer; d'autres encore pensent qu'il faille «faire dérailler ce train» et ne pas accepter de s'y associer. Cependant, tous y voient un processus irréversible, une transformation de la gouvernance en coopération et développement international qui à son tour provoque une transformation des relations entre les différents acteurs.

L'invitation à collaborer avec le secteur privé est comprise par les OCI en termes d'injonction; une contrainte imposée conditionnant à moyen et long terme leur survie. Mais ce qu'ils estiment le plus déplorable, c'est l'absence de politique gouvernementale qui baliserait cette collaboration. Cependant, les OCI considèrent que le discours s'est adouci au cours des deux dernières années (2013-2015) et que la reconnaissance de leur rôle a été davantage soulignée. Enfin, si les OCI s'entendent sur l'absence d'une politique claire sur le partenariat avec le privé, ils ont bien enregistré – tout en les critiquant – trois principales orientations du Gouvernement Harper en matière de développement international : la promotion des intérêts canadiens; la militarisation et l'accent sur le secteur extractif.

Ce dernier volet ouvre la voie à la critique que les OCI font à la RSE. La collaboration entre OCI et entreprises privées est une situation jugée «grave» étant donné les violations de droits humains et autres délits causés notamment par les

entreprises minières sur le plan social et environnemental. Ceci existe malgré que ces entreprises aient adopté une politique de Responsabilité sociale. La RSE constitue pour plusieurs interviewés un moyen pour redorer l'image des entreprises privées. L'incitation au partenariat entre le secteur privé et les OCI est décrite comme une instrumentalisation des OCI permettant une acceptabilité sociale du secteur privé.

Certains OCI interrogés manifestent des divergences fortes sur les rôles du privé et des OCI. Ils évoquent, entre autres, une crise au niveau du rôle des OCI qui se pointent mutuellement du doigt en critiquant leurs positions respectives sur le partenariat avec le privé; des OCI en appellent à une critique constructive basée sur des objectifs à atteindre plutôt qu'à partir de principes ou positions exclusives. Pour eux, certains OCI ne font pas toujours leur part dans la contribution au financement tout en dépendant entièrement de l'État. Tous les répondants considèrent cependant que l'intégration grandissante du secteur privé dans la CDI est un vecteur de transformation des relations entre les acteurs gouvernementaux, privés et ceux de la société civile à travers le monde; *en conséquence, qu'elle a un impact sur le pouvoir-faire et le faire-pouvoir des OCI*. C'est ce que nous allons examiner dans la section suivante.

## 2. L'impact de la reconfiguration de la gouvernance en coopération au développement international sur les OCI

Après avoir explicité comment les répondants ont décrit, représenté et thématiqué la reconfiguration de la gouvernance en CDI, notamment la place du secteur privé, cette présente section porte sur leurs descriptions/représentations/thématisations des impacts ainsi que des défis et enjeux qu'ils soulèvent pour l'identité des OCI québécois (valeurs, missions, objectifs). Suivant notre grille d'entretien, nous avons demandé aux répondants de dire en quoi la reconfiguration de la gouvernance en coopération et développement international pourrait changer l'identité de leur organisme? Pour certains OCI, leur identité n'a pas été menacée ou affectée; pour d'autres OCI, il y a eu un impact et du changement au niveau de l'identité de leurs organismes. Suivant notre cadre d'analyse, nous nous intéressons dans un premier temps au registre du *faire-pouvoir* (représentativité/légitimité). Dans un deuxième temps, nous nous intéressons au *pouvoir-faire* des OCI (leur capacité d'action)

### 2.1 Enjeux de représentativité/légitimité : le faire-pouvoir des OCI

#### 2.1.1 De l'identité *convictionnelle/oppositionnelle*: renforcement de la mission, du faire pouvoir des OCI

Pour les OCI qui s'opposent au partenariat avec le privé, cette opposition devient le signe même de leur identité et du renforcement de leurs convictions, de leur mission, bref, de leur *faire-pouvoir*. Leur légitimité est adossée et nourrie par cette opposition. En ce sens, il convient de parler de ces OCI en termes d'identité *convictionnelle/oppositionnelle*. Leurs

convictions sont le levier de leur opposition. Lorsque des entreprises privées, notamment des sociétés minières, violent de manière récurrente les droits humains, l'opposition des OCI à leur endroit renforce leur identité, leur mission, leur *faire-pouvoir* en matière de défense des droits humains.

Des répondants déclarent que dans certains pays, on a fait usage de la force (militarisation) pour implanter les compagnies minières et que ces entreprises sont responsables de problèmes environnementaux suscitant beaucoup de «désarrois» au plan de la santé : contamination de l'eau, maladies respiratoires, cancers, malformations congénitales, maladies de la peau, etc. De plus, tel qu'évoqué précédemment, il y aurait selon certains répondants une répression intense à travers la militarisation de ces régions, avec usage des armes, entraînant de nombreux blessés, des viols collectifs et des assassinats. Dans de telles conditions, disent ces OCI, il est exclu qu'ils collaborent avec le secteur privé, car cela serait totalement à l'encontre de leurs valeurs et cela créerait un «contre travail», soit un travail contraire à leur mission (1W4). Il s'agirait d'une contradiction compte tenu de la mission de défense de droits mise à mal par des interventions du secteur privé.

Des OCI se sentent instrumentalisés par le gouvernement canadien dans le processus qui vise à «redorer l'image» des entreprises minières (1W5). Ces dernières ayant perdu toute crédibilité auprès des communautés des pays en développement, ces OCI estiment que le gouvernement canadien veut se servir de la bonne réputation et de l'expertise des OCI pour développer et obtenir une acceptation sociale des entreprises minières dans leurs zones d'installation. Or, plusieurs OCI interviewés s'accordent à dire que collaborer avec les entreprises privées les empêcherait justement de dénoncer les violations faites par ces dernières au plan social et environnemental. Ce qui serait l'envers non seulement de leurs valeurs, comme celle de la solidarité, mais aussi de leur mission de veille, de contre-poids en tant qu'organisation de la société civile. Ces OCI déplorent aussi que lorsqu'ils dénoncent ces violations de droits, on leur oppose des rapports annuels des entreprises disant que tout se passe bien sur le terrain, alors que les partenaires locaux de ces OCI documentent toutes les preuves et les témoignages de violences perpétrées par des entreprises minières. L'instrumentalisation des OCI au profit des entreprises privées mènerait à une perte de leur légitimité et de leur identité. L'ensemble des défis et impacts évoqués conforte ces OCI dans leurs convictions et dans le maintien de leur opposition au partenariat avec le secteur privé.

#### 2.1.2 L'identité *pragmatique/consensuelle* : faire avec, être de son temps

Des OCI ont plutôt adopté une attitude pragmatique face à la reconfiguration de la CDI. Dans ce cas, ces OCI se disent «obligés» de suivre cette nouvelle tendance bien que ce n'est pas leur choix initial de s'associer avec le secteur privé : *il faut faire avec*, on y consent. Le défi pour eux est de s'ouvrir au

changement de politique et de gouvernance en CDI, sans changer qui ils sont, sans abandonner leurs valeurs, bref, leur identité. Ils soutiennent qu'il faut naviguer entre différentes pressions internes et externes (rester fidèle à ses valeurs et, dans le même temps, être de son temps). Ils sont conscients que ceci impose une profonde remise en question de leur organisme, notamment une réflexion sur ce qui est essentiel pour eux en tant qu'OCI. Pour certains, c'est une opportunité pour engager un processus d'autocritique, un examen de leur identité, avec la possibilité d'intégrer des éléments nouveaux et l'exigence d'en abandonner certains. Il y a donc pour eux une ouverture à une modification de leur identité dans une perspective consensuelle (*faire avec; ne pas l'empêcher*)<sup>36</sup>:

*Nous avons fait une révision (renouvellement) de notre mission pour la rendre plus simple et pouvoir capter l'attention du public, du secteur privé, des bailleurs de fonds, et tout le monde, et l'adapter au temps; en se référant aux principes du développement durable. Puis, nous avons ouvert notre CA à des personnes d'expérience à l'extérieur de notre organisation qui connaissent le secteur privé. Oui, des éléments de notre identité ont changé, et c'est vrai, relié à l'ère du temps et l'arrivée du secteur privé en développement international fait partie de l'air du temps (IW3).*

Quant aux conséquences sur leurs valeurs, certains répondants – favorables d'ailleurs au partenariat avec le privé – disent qu'il ne s'agit pas d'un problème de valeurs, mais d'un problème de positionnement face à de nouveaux enjeux. Il y a certes une question de valeurs, mais il existe selon eux une confusion entre valeurs et moyens. Deux aspects peuvent être retenus : les valeurs et la position face au changement social. Ils suggèrent que plusieurs enjeux ont été reliés aux valeurs, alors qu'il s'agit de la tolérance au changement, à des périodes qui suscitent de l'incertitude, voire de l'ambiguïté. Pour eux, les OCI qui ne sont pas favorables au partenariat avec le privé «ne tolèrent pas l'ambiguïté» (IW3).

Leur constat est que c'est davantage un problème de positionnement face aux enjeux, qu'une transformation des valeurs<sup>37</sup>.

*quand je reviens à la question par exemple du dialogue politique on a pas du tout nous la même position que d'autres ONG dont certaines ont pour vocation, c'est leur mission de faire un travail de dénonciation. Ça veut pas dire qu'on ne partage pas la même cause et qu'on n'est pas d'accord sur les mêmes valeurs fondamentales, on n'opère pas de la*

<sup>36</sup> Consensus au sens de faire avec et non au sens d'une position unanimement partagée.

<sup>37</sup> Ce qui correspond à une attitude pragmatiste.

*même façon, mais, on travaille sur la même cause avec les mêmes valeurs. Ce que nous on trouve dur sur les ONG de plaider c'est que par ailleurs ils nous accusent justement de ne pas jouer comme eux le même rôle, la même partition, sans comprendre qu'on a des partitions qui sont complémentaires que dans l'orchestre celui qu'on veut et ça c'est un peu dur parfois parce que ça fait partie de leur culture, ils dénoncent tout même leurs amis! Savez, c'est qu'au-delà de ça, on peut dire, on peut partager la même vision, on peut dire on travaille tous pour lutter contre la pauvreté, han, dans les pays en développement ça c'est la mission des gens, ils ont tous plus ou moins des objectifs d'essayer de conscientiser les gens ici on est pas obligé de travailler tous de la même façon et on n'est pas obligé d'avoir tous le même point de vue sur le secteur privé y en a qui peuvent être dans des approches collaboratives et y en a qui peuvent être dans des approches de dénonciation et nous, on connaît la pertinence et le travail qui est fait par les ONG de dénonciation, de plaider, de (...), c'est des rôles de sociétés civiles c'est juste que nous on décide de pas le jouer pour rester conscient. C'est pas par manque de courage ou c'est pas par manque de...parce que quand on fait ça on peut pas agir à d'autres niveaux, on peut pas être dans la procédure de mordre la main et d'être dans la collaboration avec cette même main...*

*c'est définitivement pour nous le secteur privé a sa partition à jouer dans le travail de développement à long terme il faut qu'y soient encadré il faut qu'y soient surveillé. Euh, mais, nous on est prêt à collaborer et d'autres parce qu'ils prennent plus des positions de surveillance, de dénonciation vont avoir du mal à collaborer et c'est bien qu'on joue ensemble, mais il faut pas qu'on soit vu comme des ennemis alors...(IW2)*

*A contrario*, pour les OCI non favorables au partenariat avec le privé, c'est une question de valeurs et de leur consolidation<sup>38</sup>; pour eux, les OCI favorables au privé s'aventurent sur une voie de «compromission» (IW1). Cependant, tout en restant ouverts au changement, d'autres répondants disent qu'ils observent la situation et qu'ils restent à l'affût et à l'écoute des transformations en cours tout en cherchant à être vigilants et à «garder le cap» sur les valeurs et la mission (IW7). Certains participants (IW3) affirment que plusieurs enjeux vont toucher leurs OCI, mais leurs préoccupations actuelles portent sur les conditions

<sup>38</sup> Attitude convictionnelle.

d'une «bonne» collaboration avec le secteur privé. Ainsi, plusieurs OCI ont évolué en décidant d'entreprendre des démarches en ce sens :

**collaboration avec une firme de consultants :** une exploration formelle de possibilités de collaboration avec le privé, l'engagement d'une firme de consultants pour développer ces questions, la mise en place au sein de l'OCI d'un comité formel de réflexion sur le secteur privé ou encore pour aller plus loin dans l'élaboration d'une politique de partenariat avec le secteur privé.

**création d'un comité de réflexion sur le secteur privé :** réaction stratégique de l'OCI par la création d'un comité pour planifier la mise en place d'une stratégie et qu'il faut le faire pour établir la collaboration.

**exploration des possibilités de partenariat avec le privé :** d'autres ont quant à eux dépassé la réflexion et sont en train d'explorer des possibilités de partenariat avec le secteur privé, afin de s'engager dans une future collaboration.

**élaboration de politique de partenariat avec le secteur privé :** un OCI dispose déjà d'une politique de partenariat pour orienter ses actions dans ce sens. Il précise :

*Nous, on est favorable à la collaboration avec le privé et on s'est doté de politique de partenariat avec le privé. On croit donc, à un espace où l'aide et le commerce et l'investissement privé y a une interface possible. Et (...) nous on est prêt à collaborer on n'est pas contre l'idée que certains fonds d'aide puissent, euh, travailler en synergie avec de l'investissement privé, euh, donc politiquement (...) on en est là, on n'est pas contre ça (...) (I W2).*

### 2.1.3 De l'impact sur l'identité du réseau (AQOCI) et de l'identité canadienne

Là où l'impact est le plus fortement ressenti, c'est à l'égard même du réseau d'appartenance, en l'occurrence de celui de l'AQOCI. Un participant a précisé qu'il serait mal à l'aise en étant à la même table qu'un OCI collaborant avec le secteur privé notamment avec les compagnies minières. Qu'ils soient favorables ou non au partenariat avec le privé, il y a chez tous les OCI une forte conscience de la divergence des points de vue sur ce sujet au sein de l'AQOCI et, conséquemment, de l'impact de cette divergence sur la cohésion de ce réseau. Un répondant explique en référence cette fois au CCCI : « au niveau du CCCI par exemple les OCI s'entredéchirent pour collaborer ou

s'associer ou pas avec le privé. Il y a un impact sur les relations entre les OCI, cela bouleverse leurs façons de faire» (IW1). C'est donc la vision même du développement qui est mise en cause dans ce débat, un débat qui, selon les interviewés, constitue «une balle chaude» (IW1), une question épineuse, pour l'AQOCI : «avec l'AQOCI, la tendance est d'éviter ce genre de débat là parce que ça divise, il y a eu des problèmes avec l'AQOCI, il y a deux ou trois ans, ça divisait le milieu, on le sent moins maintenant.» (IW3)

Toutefois, pour certains répondants, le discours dominant au niveau des OCI de l'AQOCI est que: «là où il y a l'argent, de toute façon les entreprises vont y être, donc, c'est mieux que rien, au moins aller chercher cet argent-là.» (IW4) Pour les OCI qui critiquent cette position, celle-ci révèle un manque d'analyse en profondeur et à long terme; selon eux, il faut penser au bâillonnement potentiel de l'OCI par le secteur privé.

Les répondant.e.s ont aussi pointé le fait que le Canada a perdu sa «crédibilité d'antan» avec sa nouvelle politique de coopération au développement international. Les propos recueillis au cours de la recherche révèlent que les orientations privilégiées par le gouvernement Harper au cours de la dernière décennie (voir la section 1.3) ont eu un impact négatif sur la référence à l'identité «canadienne» des OCI, notamment en raison de la mauvaise réputation des entreprises minières. Comme le précise un participant : «dans certains endroits en Amérique latine, on ne peut plus s'associer au Canada sans risque d'être attaqué. Les liens de confiance sont brisés, on se sent trahi par le Canada» (IW1); «il y a des places où les ressortissants canadiens pourraient être en danger. Les communautés sont en colère contre le Canada» (IW1). Cette situation est de nature à entacher la crédibilité des OCI canadiens face à leurs partenaires de l'étranger.

## 2.2 Impact sur la capacité d'action/autonomie : enjeux du pouvoir-faire

Après l'impact sur le faire-pouvoir des OCI (leur légitimité), nous examinons l'impact sur leur pouvoir-faire, leur capacité d'action (leur autonomie)

### 2.2.1 L'impact financier

Plusieurs participants affirment que leur capacité d'action est mise en cause avec la dépendance au financement étatique et l'injonction du gouvernement à collaborer avec le secteur privé. D'une part, la capacité d'action des OCI est affectée par les réductions et les pertes de financement des projets dans le cas où ils refusent de collaborer avec le secteur privé. D'autre part, quand ils collaborent avec le privé, leur capacité d'action en termes de critique, de leur rôle de veille et de contreponds vis-à-vis de l'État est limitée, voire compromise.

Certains répondants évoquent l'existence d'un dilemme :

le fait que l'État se désresponsabilise et que c'est le privé qui a l'argent, risque dans le temps, de forcer les OCI à développer un partenariat avec le privé, sans avoir le choix. Les ONG sont donc dans un dilemme entre leur responsabilité morale et leur économie fragile, ou faibles ressources, et elles se demandent comment avancer dans ce piège (IW5).

Selon certain.e.s répondant.e.s, les réductions et les coupures budgétaires amènent des OCI à réduire le personnel salarié, le temps de travail et les activités; à concentrer le travail sur certaines personnes ayant «un salaire de misère». Ces changements qui ont des conséquences sur les objectifs et les résultats visés risquent d'entraîner, à moyen terme, l'abandon de la mission de l'OCI (IW1).

La presque totalité des participants sont d'accord sur le fait que l'impact de la reconfiguration de la CDI sur le financement est important, non seulement à cause de la place qu'on donne au secteur privé, ou le fait de devoir chercher les fonds du secteur privé, mais, l'impact majeur se situe au niveau des réductions ou des coupures dans le financement gouvernemental. Les participants ont révélé que plusieurs OCI ont perdu des financements de leurs projets. D'autres OCI, ayant aussi enregistré des pertes de financement provenant de l'ACDI depuis 2008, expliquent que c'est pour des raisons idéologiques associées aux réorientations de l'aide internationale. (IW1, IW2)

Toutefois, selon certains interviewés, à cause de la dépendance financière, il est difficile pour les OCI du Québec de jouir totalement d'une autonomie vis-à-vis du gouvernement, par contre, certains mettent l'accent sur le risque ou la crainte de perdre leurs financements:

*Nous on est fortement financé par le gouvernement fédéral. Nous avons été obligés de diversifier nos sources de financement, en plus de l'Union européenne, nous avons 3 à 4 ententes avec le gouvernement fédéral. Une entente couvre près de 30%, et 10%, c'est de la philanthropie privée, les individus et autres... Pour nous la question du secteur privé est de réfléchir sur comment s'organiser quand le gouvernement arrêtera de nous financer complètement ou quasi complètement (IW3).*

D'autres encore évoquent la crainte que le gouvernement privilégie les grands OCI au détriment des plus petits dont les contrats seront coupés. Exemple:

*D'autres enjeux pour un petit OCI comme nous, ce sont les coupures dans l'administration publique, qui vont faire que l'on privilégierait de plus de grands contrats avec de grands OCI comme OXFAM, CECI, Save The children, etc. Alors que nous, nous risquons d'être coupés? (IW3)*

Les rapports entre les partenaires sont affectés aussi par les coupures de financement et dans ce sens, plusieurs projets au Sud ne pourront pas continuer par manque de financement. Pour un interviewé (IW6), la capacité d'action de son OCI est touchée par la réduction du financement général. L'organisme se sent menacé par les coupures qui l'affectent plus que toute autre chose. Plusieurs de ses projets dans les pays en développement arriveront à échéance bientôt et il n'y a aucune garantie pour la prolongation du financement. Ils doivent envisager perdre leurs employés et les partenaires locaux qu'ils ont bien formés au profit de la concurrence sur le terrain.

Un autre aspect soulevé par les répondants est le risque que les entreprises privées s'enrichissent au détriment des plus pauvres, étant donné que leur but ultime demeure le profit par tous les moyens. De plus ces OCI pensent que travailler avec le secteur privé les mènera vers des risques qu'ils ne connaissent pas ce qui les rend sceptiques et inquiets (IW5).

## 2.2.2 Compétition pour les appels d'offres : *avantage au privé*

Depuis l'instauration d'un processus d'appel d'offre obligeant les OCI à s'y conformer afin d'accéder au financement, des participants (IW8, IW2) ont évoqué que ce processus avantage le privé vis-à-vis les OCI, le privé étant plus outillé pour répondre aux propositions techniques. Toutes fois, selon certains (IW2, IW5), cela peut créer des situations de corruption, au niveau du privé:

*ce qui nous a beaucoup nuit dans le passé lorsque les...créneaux de financement propres aux ONG, ont été pratiquement éliminés, bien qu'y en restent quand même pas mal, toute la direction du partenariat c'est une enveloppe financière de quelques centaines de millions de dollars par, par euh, ouais quand même c'est euh, c'est pas petit, c'est quand même là. C'est que ce qui s'est passé c'est que lorsque y avait des créneaux plus spécifiques qui étaient destinés aux ONG pour soumettre des projets ou là nous-mêmes on était les concepteurs des projets et on soumettait nos idées au gouvernement du Canada. Ça, ça s'est presque tari au nom d'un processus soi-disant compétitif, euh, au nom des principes de transparence, au nom des principes de bonne gouvernance voyez donc on a procédé à des appels d'offres, euh, comme si on faisait, du développement comme on fait un pont, euh, ou qu'on coule du béton. Et, et qui a été, qui ont été les grands gagnants de ces appels d'offres? Là, ben c'est les privés parce qu'un appel d'offres c'est d'abord un processus commercial, on vend quelque chose et donc les privés, les bureaux d'ingénieurs, les firmes-conseils*

*étaient beaucoup plus avisés, beaucoup mieux outillés pour répondre à des appels d'offres formatés, euh, ou on met des points sur des..., on attribue des points sur la base de critères qui n'avantageaient pas les ONG, (IW2).*

### 2.2.3 Nouveaux modes de gestion

Les répondants ont évoqué les conséquences de l'instauration de nouveaux modes de gestion. Il s'agit plus précisément de changements dans la conception des projets : avant, les ONG s'appuyaient sur la communauté bénéficiaire pour élaborer des projets selon leurs besoins; maintenant c'est le gouvernement qui décide des projets à développer (IW8). De plus, on assiste à un financement par projet au lieu d'un financement par programme : plus contraignant et moins englobant, il s'occupe d'aspects plus spécifiques (exemple : les projets en santé maternelle des nouveau-nés et des enfants où on pouvait avoir avec plusieurs volets).

Certains OCI interrogés ont dû changer leur mode de gestion pour sauver leurs financements. Par exemple un OCI explique qu'il fait de l'agriculture de subsistance et comme le secteur privé ne s'intéresse pas à des actions à petite échelle, il a changé son discours qui prônait «l'autosuffisance» pour développer celui de l'aide au dépassement de la «subsistance».

Un répondant (IW3) indique avoir créé un nouveau modèle d'organisation de ses activités. Il dit se sentir vraiment à risque face à l'avenir du financement. L'organisme n'est pas à l'abri de perte de financement, malgré une certaine assurance du financement sur le moyen terme, il a le défi d'assurer la suite et sans aucune certitude. Pour rester confiant face à cela, il fallait trouver de nouvelles idées, de nouveaux modes de gestion, en créant un comité secteur privé qui doit agir dans cette perspective.

En abordant les conséquences des nouveaux modes de gestion créés par la reconfiguration de la CDI, certains répondants suggèrent que les OCI ont procédé à une modification de leur façon de faire qui a entraîné leur «décapacitation», soit la perte de leur capacité réflexive et critique. La situation est similaire à ce qui avait été vécu en 1995 où, dans la foulée de nombreuses coupures de financement des ONG, celles-ci avaient alors perdu leur capacité d'analyse politique au profit de la technocratie avec l'importance accrue de nouveaux modes de gestion, (IW8).

### Conclusion

Cette section nous a permis de rendre compte de l'impact de la promotion et de la présence du privé en CDI sur l'identité des OCI. L'hypothèse de départ suggérait que la *faire-pouvoir* et la *pouvoir-faire* des OCI étaient fortement mis en cause.

Les résultats des entretiens nous amènent à considérer que le *faire-pouvoir* des OCI, via leur représentation de leur

légitimité, n'est pas autant menacé que les laissent entendre les prémisses de cette recherche, notamment celles que nous avons puisées dans l'étude réalisée par Paul Cliche (2012). En fait, cela tient à la confirmation et à la consolidation de positions contrastées parmi les OCI interviewés selon qu'ils sont favorables ou non au partenariat avec le privé. Dans les deux cas, leur *faire-pouvoir* n'est pas amoindri; pour ceux qui s'opposent au privé, cette opposition devient le carburant de leur légitimité et ils se raffermissent dans leurs convictions; pour ceux qui sont favorables au partenariat avec le privé, ils composent avec, leur *faire-pouvoir* s'ajuste au nouvel environnement et ces OCI tentent de tirer leur épingle du jeu : ils *font avec*.

Dans le cas du *pouvoir-faire*, de la capacité d'action, la distinction entre les deux types ne tient plus; tous enregistrent les mêmes effets sur le financement des OCI, sur leur capacité à répondre aux appels d'offres de plus en plus formatés dans et par des logiques apparentées au privé et sur l'adoption de nouveaux modes de gestion qui les éloigne des tâches d'analyse politique et de plaidoyer. Pour une des personnes interviewées (IW5), il faut se poser la question suivante : si les ONG du Nord perdent ainsi sur le registre de leur autonomie, de leur capacité d'action, comment vont-elles pouvoir demander à leurs partenaires du Sud d'être autonomes face à des gouvernements qui vivent la corruption, l'instabilité, la guerre, les catastrophes naturelles, etc.? Une autre manifestation de la perte du pouvoir-faire est celle des OCI qui, en raison de collaboration avec le privé, ne peuvent pas jouer leur rôle de veille et de dénonciation des malversations du privé.

### 3. Perspectives de solutions : le projet d'un cadre de référence?

Lors des entretiens, il a été demandé aux participants comment l'AQOCI pouvait contribuer à la réponse collective des OCI ? L'avis des OCI sur l'élaboration par l'AQOCI d'un cadre de référence en matière de partenariat avec le privé leur a été explicitement demandé ainsi que sur leur vision de l'appui que l'AQOCI devrait fournir à ses membres dans leurs réponses à ce nouveau contexte de la coopération internationale.

Les résultats sont sans équivoque, à la question portant sur l'élaboration d'un cadre de référence par l'AQOCI, un seul des huit OCI de notre enquête a fait exception en se prononçant fortement en faveur de l'idée d'avoir un tel cadre, basé sur les normes internationales et qui doit être en lien avec la *Déclaration de Québec*, les diverses déclarations de l'AQOCI<sup>39</sup>, le respect des droits humains, les droits des femmes, les droits du travail. Un tel cadre doit définir des normes minimales de respect des droits des personnes bénéficiaires et trouver des outils nécessaires en vue de leur application. Cela ne prendra pas des bénévoles, mais une équipe de leaders, ou un consultant qui va

<sup>39</sup> Charte de principes pour un développement solidaire (1987): <http://www.aqoci.qc.ca/spip.php?article309>  
Charte de principes sur les droits humains et le développement: <http://www.aqoci.qc.ca/spip.php?article309>

travailler dans un processus participatif. L'AQOCI doit continuer à être une organisation novatrice, à aider les membres à diversifier les sources de financement, à faire des ateliers, de la formation... (IW6).

Cependant, tous les autres OCI interrogés ont un avis contraire à ce dernier. Pour les autres OCI, qu'ils soient favorables ou non au partenariat avec le privé, diverses raisons sont invoquées en défaveur de ce processus et ils suggèrent plutôt diverses autres pistes de travail.

Un répondant (IW1), qui dit être contre l'élaboration d'un cadre de référence, il reconnaît néanmoins que l'idée d'un cadre de référence est complexe et problématique. Vouloir le faire pourrait signifier baliser et ouvrir la possibilité de collaborer alors que leur OCI est contre la collaboration avec le privé<sup>40</sup>. Par contre, ne pas avoir un cadre de référence signifierait que chacun est libre de collaborer ou pas, donc c'est compliqué. Toutefois, s'il devait y avoir un tel cadre de référence, cet OCI mentionne qu'il devrait comporter les critères suivants : haut standard de respect des droits humains, transparence, reddition des comptes, des critères éthiques, et définir des critères face aux types d'entreprises privées (car pour cet OCI, les minières sont exclues dans la possibilité de collaborer).

Un autre OCI qui ne trouve pas pertinent d'avoir un cadre de référence s'est posé beaucoup de questions et on ne comprend pas pourquoi vouloir faire un cadre.

*Est-ce que l'AQOCI doit ramener tous ses membres autour d'une même vision? Je ne sais pas... parfois je dirais là-dessus... d'ailleurs quand j'avais vu le premier e-mail, et tout ça, j'avais dit bon, l'AQOCI veut donner un cadre? Mais au nom de quoi? Je ne sais pas, est-ce qu'il faut vraiment un cadre? Mais pourquoi vouloir toujours sortir des cadres de références, moi je ne trouve pas ça pertinent. Les gens vont être à l'étroit dans ces cadres-là. Je pense qu'il faut avoir ce dialogue-là et je crois qu'il y a des membres de l'AQOCI qui ne reconnaîtront jamais que les acteurs privés sont des acteurs du développement. La question c'est comment on doit arrimer les fonds d'aide lorsqu'ils sont mis dans des contextes ou en synergies avec des fonds privés? C'est là qu'il faut définir des balises (IW2).*

*(...) en tout cas, on est un peu craintifs nous à ce que l'AQOCI pose un cadre à partir des admissibilités basées sur les analyses qu'ils ont en ce moment on est un peu inquiets on trouve pas qu'y on fait un travail, euh, objectif...ils ont fait un travail subjectif basé sur ce qu'il croit être et*

<sup>40</sup> Si on est contre le privé, un cadre de référence est déjà un geste pour, le faire est pour eux contradictoire.

*comprendre de leur rôle, mais, et dans l'AQOCI y a un peu un déséquilibre entre le nombre de membres y a beaucoup de membres qui sont des petites ONG et qui sont plus du côté militant, etc. et y a quelques joueurs qui sont d'autres natures dont nous et on est souvent vue comme la bête noire justement parce que «X tout ce qu'il veut lui c'est l'argent» voyez on fait vite des équations voyez «X c'est la grosse ONG et eux tout ce qu'ils veulent c'est l'argent». Bon nous ce qu'on veut c'est la même chose qu'eux c'est de contribuer au développement durable et inclusif des pays et y a des moyens on pense que ça se fasse en collaboration avec le secteur privé, mais sincèrement je ne suis pas sûr que pour le moment l'AQOCI doit se lancer dans de tels chantiers et essayer d'élaborer de tels paramètres (IW2)*

Un autre participant abonde dans le même sens en disant que d'autres organisations comme le CCCI ont déjà fait des documents de cadre, mais que l'application est défailante (IW8). Pour un autre répondant, on trouve plus intéressant que l'AQOCI développe un outil de réflexion pour guider chaque organisation dans sa réflexion. Cela peut se faire collectivement, mais chaque organisation a sa propre réponse. Cet OCI ne veut pas que l'AQOCI s'investisse à faire «le plus bas dénominateur commun», ce n'est pas intéressant pour l'AQOCI, dit-il, et non plus quelque chose de si exigeant qu'on ne respecterait pas, même si on s'engage à le faire. Il propose un outil qui pose des questions et chaque organisation se donnerait ses propres réponses. Par exemple des questions pour un tel guide de réflexion:

*face au secteur privé, qu'est-ce qu'on fait qu'est-ce qu'on ne fait pas? On nomme les compagnies, les secteurs, on y va ou on n'y va pas? On dit non aux minières, non à l'agrobusiness, etc.. Non à tous ceux qui utilisent des pesticides. Si on dit non aux mines, on explique pourquoi? (IW3).*

Un autre participant affirme qu'au lieu d'un cadre de référence, leur OCI propose plutôt un cadre d'échanges et souhaite une politique de non-collaboration avec le privé. Il suggère de continuer de nourrir le débat, mais précise que la préoccupation de son OCI est à un autre niveau, c'est la défense des droits humains, ce n'est pas le consensus au sein de l'AQOCI (IW4). Pour un autre, la diversité des membres pose un grand défi à l'AQOCI. Comment trouver ensemble ce qui pourrait les rassembler? Peut-être, un cadre qui favorise des échanges, crée des opportunités d'affaires avec les privés, mais pas à n'importe quel prix: cet organisme affirme qu'il faut des balises pour protéger la société civile, et les OCI devront se repositionner.

Pour tous les participants, une position collective est difficile à obtenir au sein de l'AQOCI. Comme nous l'avons vu, un certain nombre d'OCI s'opposent au partenariat avec le privé, d'autres y

sont favorables à divers degrés et selon certaines conditions. Dans ce contexte, les OCI qui sont contre le partenariat avec le privé sont en faveur d'une prise de position forte telle qu'«on ne veut pas de collaboration avec le secteur privé surtout les minières»(IW1); les OCI qui sont favorables au partenariat sont évidemment en faveur d'une position d'ouverture :

*Il faut que l'AQOCI se situe par rapport à ça, à cette grande question est-ce qu'on reconnaît les acteurs privés comme les acteurs du développement? D'abord, l'AQOCI doit décider si elle irait comme nous, notre première démarche ça a été de reconnaître les privés comme des acteurs de développement et de reconnaître que dans certains cas ça pouvait être judicieux de collaborer et d'investir. Est-ce que les membres de l'AQOCI sont prêts à reconnaître que les privés sont des acteurs du développement et ensuite plutôt c'est pour ça que nous on a une politique de collaboration avec le secteur privé (IW2).*

L'enjeu est considéré comme une «balle chaude», les positions sont contrastées et le besoin de poursuivre la réflexion est manifeste pour la grande majorité des répondants. Pour eux, l'AQOCI n'a pas encore créé suffisamment d'espaces pour approfondir la question ensemble et se positionner. L'AQOCI doit participer à des études, créer des espaces de consultation et d'échange sur ces enjeux-là (IW1). Un autre participant précise :

*qu'y continue de mener le débat, la discussion, la réflexion soit et est-ce que ça doit forcément arriver à un cadre tout ça je ne sais pas nous en tout cas on a pas besoin de ça pour opérer et tout ça on a pas besoin de se faire mettre dans des cadres de plus par rapport à tout ça. (...) alors moi je dirai à l'AQOCI là-dessus d'être prudent, de respecter ses membres, d'outiller ses membres de poursuivre la réflexion pis, (...) je ne suis pas sûr que y faut arriver à un cadre en tout ça... (IW2).*

Il a été suggéré ensuite par cet OCI, de : «...partager les meilleures pratiques, les leçons acquises. Encore une fois quand c'est fait dans une façon un petit peu moins idéologique au départ avec un peu moins d'hypothèses orientées, euh, par les sociologues de l'UQAM» (IW2). Dans la même perspective, il faut profiter de l'expertise des OCI sur des terrains et de documenter avec objectivité l'impact des partenariats (IW4). Un autre interviewé (IW7) recommande de mettre l'accent sur les responsabilités, comment garder le rôle de veille et identifier le rôle des OCI dans une situation de partenariat de ce type avec le privé.

Selon certains OCI favorables au partenariat avec le privé, les ONG à elles seules ne réussiront pas le pari du développement durable. Elles peuvent alors jouer un rôle dans l'humanisation des entreprises à travers la RSE:

*on peut jouer un rôle et à la fois dans l'humanisation et parce que tout ce phénomène de responsabilité sociale des entreprises, c'est une humanisation des entreprises qui est en train de se produire sous la force de la pression de la société. Alors, comment tout ça, on réussit le développement durable on ne va pas réussir à le faire sans les entreprises ce n'est pas vrai que c'est que les ONG qui vont réussir avec le développement durable (...) (IW2).*

Un participant considère que la question du partenariat avec le privé est un processus à long terme, il suggère donc aux OCI de s'approprier, d'aller en colloque, apprendre à se connaître et à identifier ce qui pourrait les unir. Les ONG ont, selon ce répondant, beaucoup à apprendre du secteur privé, mais cela prendra du temps (IW5). Les OCI interrogés suggèrent ainsi de poursuivre la réflexion et de se doter d'instruments pour agir. Mais, pour la majorité, le cadre de référence doit être abandonné.

Les participants à la recherche ont fait des propositions sur comment faire face aux enjeux liés au partenariat avec le secteur privé. Ses propositions vont dans le sens de la création d'espaces de consultations, de la poursuite de réflexions, de l'organisation de colloques, d'ateliers, de partage de meilleures pratiques, des plaidoyers, de prise de position, etc. Cependant, on ne s'entend pas sur le contenu de cette position: les uns demandent à l'AQOCI de se positionner en faveur du partenariat avec le privé, les autres veulent que l'AQOCI se positionne contre ce partenariat. Concernant l'élaboration d'un cadre de référence, la grande majorité des OCI interviewés se sont prononcés contre et ils trouvent que cela n'est pas pertinent.

Le tableau suivant présente une synthèse des résultats de cette section. L'axe horizontal présente l'ouverture au partenariat avec le privé; dans les quadrants de droite, de faiblement positif à fortement positif; dans les quadrants de gauche, de faiblement négatif à fortement négatif. L'axe vertical présente l'ouverture au projet de cadre de référence; dans les quadrants du haut, de faiblement positif à fortement positif; dans les quadrants du bas, de faiblement négatif à fortement négatif

Sur les 8 répondants, un seul (P6) est clairement positif pour les deux variables (quadrant droit/haut ++), même s'il a précisé être ouvert au PPP pour survivre; pour P1, fortement opposé au privé, il est dans le haut du quadrant gauche/bas (--), car s'il y avait un cadre de référence, il devrait être très contraignant et exclure les minières. Dans le quadrant droit/bas, P7 est typique des OCI en réflexion, moyennement ouvert au privé et pas convaincu de la pertinence d'un cadre de référence. P5 est plutôt favorable au privé à condition d'exclure les minières, mais il est non favorable au cadre de référence au profit de plus de réflexion. P2 et P3 sont des OCI très favorables au privé et dans le même temps fortement contre l'élaboration d'un cadre de référence. P4 et P8 sont des OCI fortement opposés au privé et



fortement opposés à l'élaboration d'un cadre de référence. On les retrouve donc dans le quadrant gauche/bas (--).

Nous pouvons distinguer les deux types évoqués plus haut. Sur l'axe horizontal : P1, P4 et P8 de type *convictionnel/oppositionnel*; P2, P3, P4, P5, P6 et P7 de type *pragmatique/consensuel*. Nous avons déjà évoqué que les premiers sont davantage des petits OCI, mais pas tous; de même, la majorité des seconds, sont de plus gros OCI, mais pas tous; on peut cependant parler de tendance forte dans les 2 cas. Enfin, sur l'axe vertical, le fait que 7 des 8 répondants sont négatifs vis-à-vis le cadre de référence est plutôt significatif. Il y a une conscience forte des divergences et positions contrastées au sein de l'AQOCI et il semble difficile de trouver une base commune; il y a un appel à du travail réflexif, à des études terrain et à laisser les OCI valider progressivement leurs positions respectives. Ces constatations rejoignent les observations faites par le CCCI dans leur enquête précitée. Nous reviendrons sur ces éléments dans la section suivante tout en faisant le point sur la manière dont l'éthique est mobilisée dans les réflexions et études actuelles sur le devenir de la coopération et du développement international.

#### TABLEAU SYNTHÈSE

**Cadre de référence +  
Partenariat privé -**                      **Cadre de référence +  
Partenariat privé +**

	P6
P1 P4 P8	P5  P7      P2 P3

**Cadre de référence - /  
Partenariat privé -**                      **Cadre de référence - /  
Partenariat privé +**

#### Conclusion

Un des objectifs de cette recherche visait à éclairer l'AQOCI dans son projet d'élaboration d'un cadre de référence pour une gouvernance éthiquement acceptable avec le secteur privé et, pour ce faire, nous avons d'abord documenté dans la littérature récente cette implication de plus en plus marquée du secteur privé dans le domaine de la coopération et du développement

international et, ensuite, il s'agissait de documenter comment des OCI membres de l'AQOCI thématisent (registre des discours/représentations) et composent pratiquement avec cette situation. Notre enquête auprès des OCI se voulait exploratoire et elle visait à valider, consolider et à étayer/illustrer l'état de la question et plus particulièrement l'impact de cette nouvelle gouvernance sur les OCI.

À la lumière des deux sections précédentes, les représentations et interprétations des enjeux exprimées par les OCI sont plutôt en phase avec ce que l'on retrouve dans la littérature sur la place qu'a prise le secteur privé dans les discours et pratiques des organisations gouvernementales et multilatérales. Pour ce qui est des pratiques à promouvoir, les entretiens ont mis en perspective une résistance forte à un cadre de référence. Si dans les faits, plusieurs organisations gouvernementales et multilatérales ont développé des guides (*guidelines*) et politiques pour baliser les partenariats avec le secteur privé, les entretiens ont plutôt fait écho à un désenchantement vis-à-vis ce que les spécialistes de l'éthique nomment le «principlisme», soit cette approche éthique qui consiste à examiner les actions qu'à partir de principes ou de finalités canoniques (autonomie, intégrité, justice, honnêteté) qui structurent les cadres de référence, codes et guides en matière d'éthique. Le principal argument est que leur effectuation n'est pas assurée et, que dans la pratique, la cohérence entre les principes est mise à mal. Cela rejoint la critique et la suspicion à l'égard de la RSE auxquelles nous avons fait écho.

Cette réaction n'est pas singulière au domaine de la CDI, on la retrouve dans d'autres domaines et contextes d'action où l'éthique est fortement mobilisée (notamment dans les domaines de la santé et de l'environnement). Elle témoigne d'un essoufflement de ces approches éthiques basées sur des principes et sur les dispositifs qui les portent : *cadres de référence, codes d'éthique*, etc. Et ce que cette présente étude exploratoire pointe pour le domaine de la CDI, c'est que cette réaction n'est pas que du camp de ceux qui s'opposent «par principe» à la collaboration avec le secteur privé (type *convictionnel/oppositionnel*), mais aussi du camp de ceux qui ont une attitude d'ouverture pragmatique (type *pragmatique/consensuel*). Par-delà leur position divergente sur la question de collaborer ou non avec le secteur privé, ils convergent vers une position commune appelant à davantage de réflexion. Si cette situation peut paraître paradoxale, elle correspond néanmoins à l'état de la réflexion actuelle sur la manière dont l'éthique est en jeu dans le champ de la coopération et du développement international et, conformément à un des objectifs du projet qui consistait à expliciter cet état de la réflexion sur l'éthique en CDI, nous y consacrons la prochaine partie.



## - Partie III -

### Gouvernance, éthique et action collective

Dans cette troisième partie, nous cherchons à répondre aux questions soulevées par une des hypothèses de travail de cette recherche évoquée en introduction et que nous reprenons ici : «le registre ou le plan auquel renvoient ces enjeux (faire-pouvoir/pouvoir-faire) serait celui de la *gouvernance*, entendue ici *comme l'ensemble des dispositifs de régulation de l'action collective dans un domaine donné*, en l'occurrence ici, celui de la CDI».

En effet, les questions et enjeux éthiques soulevés par les OCI en regard de la place accrue du secteur privé en CDI (comment s'orienter dans ce contexte? Comment maintenir son statut, sa légitimité, son *faire-pouvoir*? Comment maintenir sa capacité d'action, son *pouvoir-faire*?) traduisent à la fois les besoins exprimés par l'AQOCI dans la phase d'élaboration de ce projet ainsi que les préoccupations actuelles de la recherche chez ceux qui s'intéressent à l'éthique dans le domaine de la CDI. Elles engagent les divers acteurs sur la voie d'une réflexion éthique centrée sur la gouvernance en contexte de développement et de coopération.

En effet, en sus des approches éthiques fondées sur *a*) des principes, valeurs et finalités motivant, entre autres, des missions de défense des droits de X devant Y/éthique des droits de la personne; *b*) sur des visées utilitaristes justifiant des actions de développement économique pour diminuer la pauvreté/éthique utilitariste; *c*) sur des sentiments moraux justifiant le devoir compassionnel, humanitaire et solidaire/éthique *de la sollicitude*, la réflexion éthique actuelle en CDI met aussi l'accent sur les enjeux de la gouvernance<sup>41</sup>.

#### 1. Pour une approche réflexive

La notion de gouvernance a suscité une vaste littérature académique et des usages polysémiques tout autant que des appropriations diverses, notamment par des instances telles que la Banque mondiale, l'OCDE, la Commission européenne et le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD). Pour les uns, elle n'est qu'une notion connotée lourdement par l'idéologie néo-libérale (Denault, 2013); pour d'autres, le défi est justement d'en faire un concept opératoire en science politique, en sociologie et en éthique (Paye, 2005).

Dans la perspective qui est la nôtre, nous adoptons le terme

<sup>41</sup> À ce titre, on peut y inclure tous les développements et travaux sur la RSE visant à développer «une définition normative de la responsabilité sociale des entreprises capable de se conformer, à certaines conditions, aux exigences d'un développement éthique» (Rondeau, Demuijnck, 2014 : 1). De nombreuses études ont examiné la portée et les limites de cette approche et les contraintes de ce projet ne nous permettent pas d'en reprendre l'examen si ce n'est que d'avoir documenté dans les deux premières parties de cette étude la place qu'elle prend au titre de dispositif éthique tout autant que la suspicion et les critiques soulevées tant par des analystes que par les acteurs.

de gouvernance dans la foulée de travaux en sciences sociales, en philosophie du droit et en éthique pour désigner dans un contexte d'action donné (ici, celui de la CDI) les dispositifs de la régulation collective en rupture avec les dispositifs traditionnels «de contrôle hiérarchique [command-and-control régulation] tout autant que de la forme d'autorégulation fondée sur le seul recours au mécanisme du marché (coordination de l'action collective par le seul agrégat concurrentiel des préférences individuelles)» (Maesschalck, 2011 : 33). Le concept fait écho aux diverses pratiques et approches théoriques de ces modes de régulation de l'action collective basés sur les nouvelles formes de participation, de délibération et d'implication citoyenne qui, depuis les années 1990, transforment les formes de la légitimité démocratique.

Les divers forums locaux, nationaux et internationaux auxquels participent et contribuent divers acteurs, dont les ONG dans le domaine de la CDI, illustrent ce travail de recomposition des modes de régulation collective où il s'agit moins de réduire «la distinction entre gouvernés et gouvernants» que «d'accroître la qualité de l'interaction entre les représentés et les représentants» (Maesschalck, 2011 : 14,15).

Faisant le bilan critique des approches de sciences sociales sur la question de la gouvernance, Maesschalck montre, qu'en dépit de leurs divergences et du flou conceptuel somme toute difficile à dissiper, «que toute cette recherche qui s'est développée depuis une trentaine d'années a pour portée réelle de remettre sur le métier la question de la théorie de l'action collective, c'est-à-dire la question des conditions de possibilité qui doivent être réunies pour qu'une action collective *maximise* autant que possible la satisfaction des attentes normatives de ses membres». (Maesschalck, 2011 : 18). En d'autres termes, à quelles conditions et selon quelles modalités différents acteurs ayant des intérêts divergents peuvent-ils participer conjointement à un processus de régulation collective?

N'est-ce pas ainsi formulée la difficile question que nous renvoyent les OCI et à laquelle l'AQOCI est confrontée? Face à cette question, l'écho de la pratique rejoint celui de la recherche en matière de gouvernance, d'éthique et d'action collective. En effet, le point de convergence est celui de la *réflexivité*. Il s'agit de reconnaître dans la réflexivité le *processus par lequel les acteurs apprennent non seulement quelque chose à propos d'une action et de son contexte, mais aussi à propos d'eux-mêmes et des autres acteurs*. Pour le dire avec les mots du philosophe et sociologue Jürgen Habermas : «Nous apprenons quelque chose du monde dans la mesure où nous apprenons les *uns des autres*». (Habermas, 2001 : 19)

La réflexivité renvoie donc à un processus d'apprentissage

collectif et, conséquemment, «serait réflexive la forme de gouvernance qui favoriserait la réussite de l'opération d'apprentissage exigée pour la satisfaction des attentes normatives des membres d'une action collective» (Maesschalck, 2011 : 303). L'intervention éthique et l'action collective sont elles aussi entendues en termes d'apprentissage collectif. Dans tous ces cas, ce qui est en jeu est moins l'adéquation de son action en fonction de principes et de valeurs (éthique des finalités) ou, encore, de se limiter à une procédure de discussion pour s'entendre sur des normes (éthique de la discussion/formes délibératives), que de pouvoir interroger dans un contexte d'action sa propre identité en termes de *faire-pouvoir* (légitimité) et de *pouvoir-faire* (capacité d'action). C'est précisément cette double question que posent avec acuité des OCI d'ici et d'ailleurs.

## 2. L'identité éthique des OCI : un enjeu pour une éthique réflexive

Bien que les contextes sociopolitiques et organisationnels soient fort différents en Europe, notamment en Belgique, en Suisse et au Royaume-Uni, l'enjeu soulevé par cette double question est également à l'ordre du jour des organisations similaires à l'AQOCI dans ces pays. Dans chacun de ces pays, les ONG en CDI se questionnent aussi sur l'impact de la reconfiguration de la gouvernance en CDI sur leur identité et leur action. Si la question de la place du privé dans les dispositifs de CDI se module différemment dans ces pays, il n'en demeure pas moins que toutes les organisations similaires à l'AQOCI sont à un point tournant dont le point commun est centré sur la nécessité d'une *réflexion* en profondeur sur l'impact de la reconfiguration majeure de l'architecture globale en CDI sur *le statut et la mission* des OCI.

En Belgique, le titre d'un travail mené par les fédérations flamandes (NGO-Federatie) et francophones (ACODEV) est sans équivoque : *Quel avenir pour les ONG dans la coopération internationale au 21<sup>e</sup> siècle?* (mars 2015). De même au Royaume-Uni, *Fast Forward : The Changing Role of UK-based INGO's* (janvier 2015)<sup>42</sup>.

Dans le contexte canadien, l'ensemble des textes du collectif *Rethinking Canadian Aid* le démontre éloquemment (Campbell, 2015). Publié en 2014, cet ouvrage conforte largement la thèse sous-jacente à ce projet : soit qu'à la reconfiguration et aux transformations qui affectent la CDI et l'APD correspond un défi *réflexif* : «Rethinking». Pour les responsables de ce livre et plusieurs de ces collaborateurs, cette injonction à *repenser* inclut

<sup>42</sup> Voir aussi les travaux suivants cités dans le rapport des ONG belges. Cooper, G. 2012. *Reinventing the international NGO*. Fine, C.P. 2014. *Is there a Future for international NGOs in the 21st century?* Et aussi Slim, H. 2013. *NGOs and the Future. A think piece*. 2 International Civil Society Centre, 2013. D'autres rapports intéressants sont: World Economic Forum. January 2013. *The Future Role of Civil Society*; FSG. 2013. *Ahead of the Curve. Insights for the International NGO of the Future*; Banks, N., Hulme, D. and M. Edwards. 2015. *NGOs, States and Donors revisited: Still Too Close to Comfort?* World Development, Vol. 66, pp. 707-718. 2015.

explicitement une réflexion éthique (cinq chapitres de ce livre y sont directement consacrés), voir qu'elle induit la nécessité d'une éthique réflexive. Cette réflexion n'est pas qu'orientée à identifier les valeurs et principes éthiques qui justifient l'engagement dans la CDI, mais elle concerne aussi la réflexion sur la *justesse* des processus et de la *juste part* de chacune des parties prenantes (stakeholders) dans les dispositifs de *régulation/gouvernance* de l'action collective dans ce domaine.

Les analyses présentées dans ce livre ne sont pas sans écho avec notre étude. Sans qu'elle recoupe en tous points nos deux types d'OCI, *convictionnel/oppositionnel* et *pragmatiste/consensuel*, plusieurs collaborateurs à ce livre utilisent une distinction qui s'y apparente : les *idéalistes* (*Humane Internationalists/HI*) et les *réalistes* (*International Realists/IR*) (Black, 2011).

Chez les premiers (HI), l'aide internationale est essentiellement une obligation morale, une quête de justice et d'égalité au-delà des frontières tout autant que localement. Elle forge en quelque sorte une économie morale, soit *un ensemble cohérent de valeurs, normes et de sentiments moraux*<sup>43</sup>, par laquelle on fonde et justifie éthiquement la politique canadienne d'aide internationale. Cette économie morale, que Crandford Pratt a appelé *Humane Internationalism* (HI), a bien sûr le soutien des ONG et des coalitions de la société civile. Si cette économie morale de type HI a eu la cote du milieu des années 1960 au milieu des années 1970, elle s'est étiolée au cours des décennies suivantes avec la montée d'une autre économie morale portée notamment par la bureaucratie et une classe politique dominante: les *réalistes* (IR). «Pratt's emphasis on the enduring influence of dominant class interests provides a basis for understanding the policy choices that were made [e.g. regarding tied aid, the choice of recipients, and the use aid funds to promote private sector activity in developing countries) under the ethical cover of the aid program» (Black, 2011:19).

Ce cadrage du débat en deux camps bien tranchés, en une opposition manichéenne entre une bonne et une mauvaise formulation de la politique canadienne, a cependant empêché de voir d'autres tendances, d'autres défis. En effet, plusieurs auteurs, dont Black auquel nous réfèrons ici, prennent acte que la visée pure de HI est impossible à réaliser en raison des contraintes et des compromis à l'interne et sur le terrain; et ce, tant pour les agences que pour les OCI et les autres acteurs de la société civile eux aussi confrontés à des dilemmes et obligés de composer avec des motifs et intérêts contradictoires. Cet échec du type d'économie morale HI n'est pas sans impact: «if aid is persistently failing to fulfill its ostensible true or right purpose, its supporters are liable to become disaffected, and its opponents emboldened» (Black, 2011: 22). Pour sortir de cette dichotomie dans laquelle le débat éthique a été limité, Black plaide pour une approche renouvelée en éthique de la CDI.

<sup>43</sup> Nous reprenons ici le concept d'économie morale tel que développé par Didier Fassin dans «Vers une théorie des économies morales» dans *Économies morales contemporaines* (sous la dir. de D. Fassin et J-S. Eideliman), Paris, La Découverte, 2012, p. 19-45.

*On the other hand, a discussion of development that does not embed a forthright and sophisticated discussion of ethical purpose will be an impoverished one. [...] What is needed therefore is a discussion that better captures the dilemmas and ambiguities of ethical purpose, without (implicitly or explicitly) discounting it as somehow too hard or too naïve* (Black, 2011: 22).

Par ailleurs, de multiples enquêtes et travaux ont démontré que l'économie morale de type *HI* n'a jamais eu un appui robuste dans la population et chez les parlementaires: «In short, without discounting the significance of the HI tradition in Canadian society, it has proved to be a weaker foundation for a stable, informed, and effective aid policy at both mass and elite levels than Pratt anticipated» (Black, 2011: 24). De même, Black souligne que les ONG font face à de nouvelles contraintes auxquelles notre étude a déjà fait écho : plus le partenariat entre les ONG et une agence telle l'ACDI s'approfondit et s'institutionnalise, plus les ONG se professionnalisent et dépendent du financement public, compromettant du même coup leur autonomie (faire-pouvoir) et leur capacité à exercer leur rôle politique de plaidoyer. Ce que l'un des répondants a nommé la «décapacitation».

En effet, le temps consacré à la gestion, aux demandes de financement et à la reddition de comptes exigent des ONG des ressources importantes. Le même processus a pour effet l'érosion de leur base et de leur enracinement au plan local dans un contexte où l'importance du segment de la population sceptique envers le type d'économie morale de type *HI* et, de manière plus générale contre les groupes d'intérêts, est en croissance. La macropolitique a renversé l'équilibre en faveur des couches porteuses de l'économie morale de type utilitariste (*International realists/IR*). D'où, pour Black, le rôle de bastion des ONG a clairement faibli.

Pour lui, il faut profiter de la situation actuelle pour débattre des objectifs de la politique canadienne d'aide au développement. Que l'on soit pour ou contre la fusion de l'ACDI au sein du MAECE, il insiste sur l'importance de nouvelles questions, de nouvelles approches : dont ces trois défis éthiques (Black, 2011 : 29-30) :

- a) Les tensions entre *HI* et *IR* vont perdurer, et celles-ci deviennent un enjeu que les OCI doivent affronter de manière renouvelée;
- b) la dimension éthique de la politique étrangère doit être également renouvelée, notamment par une meilleure articulation des arguments éthiques avec le *self interest* bien compris et la dimension de plus en plus transnationale, cosmopolite;
- c) ces ONG ayant perdu du *faire-pouvoir* : elles doivent prioritairement reconnecter les citoyens du Nord avec ceux du Sud.

Ce diagnostic et les défis présentés sont en écho direct aux questions, inquiétudes et interrogations que nous avons pu documenter

dans le cadre de cette recherche. En effet, face à l'importance accrue du secteur privé dans des partenariats en CDI, la réflexion éthique peut certes jouer un rôle d'alerte et de dénonciation, par exemple vis-à-vis la «prédominance des intérêts commerciaux et industriels sur l'intérêt des populations locales» ou, encore, un rôle de cautionnement/justification en s'appuyant sur la *responsabilité sociale des entreprises* et les cadres normatifs qui se sont développés à cet égard au plan national et international (Maesschalck 2013 : 37),

D'une certaine manière, ces rôles sont respectivement en phase avec les types *convictionnel/oppositionnel* et *pragmatiste/consensuel*, types auquel rend écho la distinction entre *idéalistes (HI)* et *réalistes (IR)*. Ce sont aussi les types de discours entendus au colloque de l'AQOCI sur la RSE (mars 2014). Via les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche, on a pu retenir que l'un et l'autre de ces types d'OCI peuvent cheminer en parallèle sans se croiser ou, du moins, à chercher à ne pas se nuire. D'où pour des raisons différentes, leur refus commun de ne pas avaliser pour le moment l'élaboration d'un cadre de référence.

Mais, nous venons de l'indiquer plus haut, l'intervention éthique n'est pas limitée dans l'un ou l'autre de ces rôles, elle pointe aussi en direction d'une éthique réflexive : «la capacité à interroger éthiquement la gouvernance des processus d'action publique, c'est-à-dire la manière de produire de l'action collective en convoquant de nouveaux types de partenaires, dans de nouveaux cadres normatifs et en fonction d'une redéfinition des contraintes prioritaires à satisfaire» (Maesschalck, 2013 : 37). C'est précisément dans cette perspective que pointe la conclusion du livre *Rethinking Aid Policy* :

*In this Conclusion, we use the theme of partnership to sketch the multiple ways in which Canadian aid policies should be recast as policies of and for development cooperation. [...] foundations of development partnerships, partnerships within the changing international aid regime, partnerships with key stakeholders in Canadian society, and intra-governmental partnerships. The dynamics within these four overlapping domains serve both as descriptive frames for analysing Canadian development cooperation as it is or has been, and as prescriptive frames for thinking about Canadian development policies as they could or should be» [Black, Brown, den Heyer, 2014: 297-298].*

Concevoir ce rôle de l'éthique et chercher à le mettre en pratique est doublement exigeant. Au plan cognitif: *remise en question* par les acteurs de leurs représentations, schémas d'interprétation et d'action; au plan pratique, *adoption de nouvelles formes d'expérimentation en partenariat*. Tel est, nous semble-t-il l'écho que nous avons recueilli tant dans la documentation récente, que par les entretiens avec les OCI.

## Conclusion finale

Les résultats de notre recherche confortent à la fois les prémisses formulées dans le projet tout autant que les avenues envisagées. Il y a une forte convergence dans le pronostic et le diagnostic : développer, renouveler et poursuivre la réflexion éthique en tenant compte de 1) l'impasse quant au maintien d'une dichotomie entre des positions contrastées; 2) du nouveau contexte d'action (effets de la reconfiguration de la gouvernance en matière de CDI).

À propos de 1) notre étude a permis de constater que le positionnement des OCI vis-à-vis le secteur privé (identité convictionnelle/oppositionnelle vs pragmatique/consensuelle) contribue à polariser le réseau de l'AQOCI. Les deux types évoluent en parallèle, sans nécessairement se rejoindre sur cette question tout en véhiculant des représentations et catégorisations renforçant de part et d'autre des préjugés ; il en découle un besoin pour l'AQOCI de poursuivre les débats, les réflexions et le dialogue au sein du réseau afin d'atténuer la polarisation entre deux camps et faire émerger les nuances, les passerelles.

À propos de 2) notre étude a permis de constater que les représentations du secteur privé sont fortement grevées par l'ombre des minières et il en découle un besoin de formation pour clarifier les nuances dans la définition du secteur privé, le réel rôle qu'il a joué jusqu'à présent en coopération internationale et le réel rôle envisagé par le gouvernement ; en découle aussi pour l'AQOCI le renforcement de son rôle de plaider auprès des instances gouvernementales pour que celles-ci clarifient leurs positions.

Si les recommandations des OCI convergent pour ne pas avilir le projet de cadre de référence, elles convergent cependant pour une prise en compte des différents acteurs, de diverses perspectives et de l'intégration de nouveaux motifs éthiques. En ce sens, développer une réflexion éthique sur la nouvelle gouvernance en contexte de CDI est d'une grande actualité.

Notre conviction est que cette *gouvernance réflexive est déjà en train de se faire*. Les multiples initiatives prises par l'AQOCI au cours des dernières années en témoignent. Ce que nos entretiens avec les OCI du Québec et avec des organisations belges et suisses similaires à l'AQOCI nous ont montré, c'est que si la question du secteur privé est certes une préoccupation, elle est abordée que comme *un* élément de la reconfiguration multidimensionnelle de la gouvernance en CDI. C'est l'ensemble de cette reconfiguration et des défis qu'elle suscite qui provoque la réflexion des ONG sur leur rôle, leur mission, leurs stratégies. Si cette tâche est le lot quotidien des ONG, le contexte actuel en amplifie la nécessité et les exigences. Nous espérons que cette étude aura contribué à en dégager le bien-fondé.

## Bibliographie

- AQOCI (2014), Compte rendu des ateliers du colloque *Responsabilité sociale: Le grand défi de la collaboration entre les entreprises privées et les organismes de coopération internationale.*, UQAM, Montréal, 27-28 mars 2014. Montréal : AQOCI
- AQOCI (2011), *Déclaration du Québec, Responsables du monde. La contribution de la société civile québécoise à la solidarité internationale.* Montréal, le 10 novembre 2006. Dernier ajout : 18 juillet 2011
- Audet, F. F. Paquette et S Bergeron (2013), «Religious Non governmental Organizations and Canadian International Aid From 2001-2010: A Preliminary Study» dans *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 34, no 2, p. 292-320.
- Black, David R., (2014), «Humane Internationalism and the Malaise of Canadian Aid Policy» dans Brown, S., Molly, den Heyer., and D.R. Black, D.-L. (dir.), *Rethinking Canadian Aid.* Ottawa: University of Ottawa Press, p. 17-33.
- Brown, Stephen, Hayer, Den Molly. and Black, David R. (2014). «Why Rethink Canadian Aid? », dans Brown, S., Molly, den Heyer., and D.R. Black, D.-L. (dir.), *Rethinking Canadian Aid.* Ottawa: University of Ottawa Press, p. 1-13
- Brown, Stephen. Université d'Ottawa. 15 propositions pour l'aide canadienne, 8 janvier 2015 en ligne : <http://www.cirdis.uqam.ca/spip.php?page=bulletin>
- Brown, Stephen. Université d'Ottawa. 15 propositions pour l'aide canadienne, 8 janvier 2015 en ligne : <http://www.cirdis.uqam.ca/spip.php?page=bulletin>
- Canada. (2012). *Stimuler la croissance économique inclusive : Rôle du secteur privé dans le développement international. Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international sous la présidence de Dean Allison*, [Document PDF]. Rapport déposé le 12 novembre 2012 au parlement du Canada. Canada : Gouvernement du Canada. Récupéré le 10 mars 2015 <http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/411/FAAE/Reports/RP5732913/faaerp06/faaerp06-f.pdf>
- Catherine Schümperli Younossian et Edouard Dommen (2005), «Partenariats public-privé et coopération internationale: Les partenariats public-privé, enjeux et défis pour la coopération au développement» dans) *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 24, n°2, 2005, p. 9-19.
- CCCI, Conseil canadien pour la coopération internationale. (2014). *Utiliser le secteur privé comme levier? Comprendre et analyser la collaboration des organisations canadiennes de développement international avec le secteur privé par le biais du plaidoyer, du dialogue, de la promotion et des partenariats*, mars 2014. En ligne: [http://www.ccic.ca/\\_files/fr/what\\_we\\_do/2014\\_03\\_26\\_PSE\\_Executive\\_Summary.pdf](http://www.ccic.ca/_files/fr/what_we_do/2014_03_26_PSE_Executive_Summary.pdf)
- Chapnick, Adam (2014), «Refashioning Humaine internationalism in Twenty-First Century Canada» dans Brown, S., Molly, den Heyer., and D.R. Black, D.-L. (dir.), *Rethinking Canadian Aid.* Ottawa: University of Ottawa Press, p.35-50.
- Cameron, John D. (2014), «Revisiting the ethical foundations of Aid and development policy from a cosmopolitan perspective» dans Brown, S., Molly, den Heyer., and D.R. Black, D.-L. (dir.), *Rethinking Canadian Aid.* Ottawa: University of Ottawa Press, p.51-65.

- Campbell, Bonnie (2015) « Repenser le pouvoir, l'Aide et le Développement ». Chronique de l'Observatoire sur la coopération internationale., 24 mars 2015. Chronique autour du livre « *Rethinking Canadian aid* », edited by Stephen Brown, Molly den Heyer and David Black. University of Ottawa Press. 2014 En ligne: [http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?page=article-cirdis&id\\_article=9733](http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?page=article-cirdis&id_article=9733), CIRDIS/Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société, UQAM (2015)
- CQCAM/Coalition québécoise contre les ateliers de misère (2006), *La responsabilité sociale : Êtes-vous éthique dans vos pratiques ? Êtes-vous éthique dans votre politique ? Rapport de recherche sur la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des vêtements et du textile*
- CQCAM, Coalition québécoise contre les ateliers de misère. (2015). *Plateforme de revendications pour un Canada responsable : À l'attention des chefs de parti et des candidat.e.s aux élections fédérales*. Plateforme adoptée par la CQCAM le 18 février 2015
- CISO/Centre international de solidarité ouvrière. (2010), *Journée d'étude sur la responsabilité sociale des entreprises : Nouveautés en matière de normes privées. le 8 octobre 2010*. Compte-rendu par Julie Désilets, agente d'éducation au CISO. En ligne : <http://www.ciso.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/Compte-rendu-Nouvelles-normes-en-RSE1.pdf>
- Cliche, P.(2012), *Où va la coopération solidaire québécoise? Recherche exploratoire sur la situation des OCI membres de l'AQOCI à l'automne 2012*, Association québécoise des organismes de coopération internationale, décembre 2012, 37 p.
- Châtel, Viviane (2013), «L'aide au développement : au-delà de l'exploitation et de la compassion», *Éthique publique*, 15, (2), 99-128.
- CECI, Centre d'Études de Coopération Internationale ( 2014), *Politique de collaboration avec le secteur privé*, décembre 2014
- CNCD-ACODEV. (2011). Université d'automne. Atelier 3: *Le secteur privé, acteur privilégié du développement? Note Martyre*. Belgique
- CNCD-ACODEV. (2015). *Quel avenir pour les ONG belges dans la coopération internationale du 21<sup>ème</sup> siècle ? Un Agenda pour le changement*. Mars 2015.
- Dade Carlo, 2006 « The Privatization of Foreign Development Assistance », FOCAL, document de politique, 7 juillet 2006. [http://www.focal.ca/pdf/aid\\_Dade-FOCAL\\_Privatization%20Foreign%20Development%20Assistance\\_July%207%202006\\_FPP-06-05.pdf](http://www.focal.ca/pdf/aid_Dade-FOCAL_Privatization%20Foreign%20Development%20Assistance_July%207%202006_FPP-06-05.pdf)
- Deneault, Alain (2013), *Gouvernance. Le management totalitaire*, Montréal, Lux, 200 p.
- Dumitru, Speranta, (2013), «Des visas pas de l'aide! De la migration comme substitut à l'aide au développement», *Éthique publique*, 15, (2), 77-98.
- Habermas, Jurgen (2001), *Vérité et justification*, Paris, Gallimard, 345 p.
- Hamel, Jean-Guy, 2014. *Organismes de coopération internationale québécois et nouvelles orientations de financement du gouvernement fédéral canadien*. Travail court, Université du Québec à Montréal, département de science politique. Cours POL-8501, présenté à Bonnie Campbell, 19 mars 2014.
- INS/Institut Nord Sud, (2014), *Promoting Ethics when Partnering with the Private Sector for Development*. Jason, Carney. Institut Nord Sud. Août, 2014.
- Inter Pares, 2002. *Les entreprises et la quête de justice sociale*, par Brian Murphy, Inter Pares. Une communication présentée dans le cadre du forum Les entreprises en tant que facteur de justice sociale organisé par l'Institut de développement communautaire de l'Université Concordia du 12 au 14 juin 2002, Canada.
- Lenoble, J et Maesschalck, M. (2011), *Démocratie, droit et gouvernance*. Sherbrooke : Les Éditions Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke, 396 p.
- Maesschalck, Marc (2010), *Transformations de l'éthique. De la phénoménologie radicale au pragmatisme social*, coll. «Anthropologie et philosophie sociale» no 2, Bruxelles, P. I. E. Lang, 278 p.
- Maesschalck, Marc. (2013), «L'éthique de l'aide publique au développement au prisme des réorientations stratégiques des partenariats institutionnels sur le terrain», *Éthique publique*, 15, (2), 35-54.
- Mbonda, Ernest-Marie (2013), «Aide au développement et responsabilité des multinationales», *Éthique publique*, 15, (2), 55-76.
- OCDE/Organisation de coopération et de développement économiques (2005, 2008). *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et programme d'action d'Accra, 2005-2008*. consulté le 10 mars 2015 en ligne : <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>
- OCDE/Organisation de coopération et de développement économiques. (2011). *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide*, Busan, République de Corée, 29 novembre–1er décembre 2011
- ONU. (2000). Assemblée générale des Nations Unies, A/RES/55/2. En ligne : <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>
- Oxfam-Canada et Oxfam-Québec. (2014). *Mémoire Présenté au gouvernement du Canada dans le cadre des consultations portant sur l'examen de la stratégie de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) du secteur de l'extraction* 8 janvier 2014
- Paye, Olivier, «La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique», *Études internationales*, vol. 36, no 1, 2005, p. 13-40.
- Quivy, Raymond et Van Campenhoudt, Luc (1995 [1988]), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 262 p.
- Rondeau Dany et Demuijnck Geert, « Présentation », *Éthique publique* [En ligne], vol. 15, n° 2 | 2013, mis en ligne le 28 avril 2014, consulté le 03 novembre 2015. URL : <http://ethiquepublique.revues.org/1209>
- Renouard, Cécile, Lado, Hervé. (2013), «Les multinationales et l'impasse du développement par la croissance», *Éthique publique*, 15, (2), 11-34.
- RSCD/Réseau Syndical de Coopération au Développement. ( 2014). *Le secteur privé et son rôle dans le développement : Une perspective syndicale*. Document écrit par Pierre Habbard, Conseiller Principal au TUAC, Avril 2014
- Schümperli Catherine Younossian et Dommen Edouard. (2005). « Partenariats public-privé et coopération internationale: Les partenariats public-privé, enjeux et défis pour la coopération au développement », *Annuaire suisse de politique de développement* Vol. 24, n°2 , p. 9-19.

## Liste des abréviations

ABRÉVIATION	NOM AU LONG
APD	Aide publique au développement
AQOCI	Association québécoise des organismes de coopération internationale
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CDI	Coopération et développement international
CE	Commission européenne
CISO	Centre international de solidarité ouvrière
CQCAM	Coalition québécoise contre les ateliers de misère
EAPD	Éthique de l'aide publique au développement
FLA	Fair Labor Association
GRI	Global Reporting Initiative
MAECD	Ministère canadien des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisme de coopération internationale
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	Organisation de la société civile
RSCD	Réseau syndical de coopération au développement
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
PCA	Politique canadienne d'aide



# Annexe 1

## GRILLE D'ENTRETIEN

### Questions de départ

I. Vous avez assisté depuis plusieurs années maintenant, à une nouvelle reconfiguration de la gouvernance en matière de coopération et de développement international (CDI), notamment avec une volonté plus marquée du gouvernement d'impliquer le secteur privé dans ce domaine. Pouvez-vous nous parler de cette situation?

### Perceptions des OCI sur la nouvelle reconfiguration de la gouvernance en CDI

1. Décrivez-nous la nouvelle reconfiguration de la gouvernance en CDI, la compréhension et les perceptions que vous avez de celle-ci...?
2. Quelles sont les conséquences de ces changements sur votre organisme, les défis et enjeux que cela soulève? Donnez-en des exemples ?
3. Est-ce que cela pourrait changer l'identité de votre organisme (valeurs, missions, objectifs)? Si oui de quelle manière?
4. Cela affecte-t-il votre capacité d'action en tant qu'organisation (autonomie, définition des projets, financement)? Si oui, comment
5. Cela affecte-t-il la légitimité de votre organisation? Si oui, comment?
6. Cela affecte-il votre rapport avec vos partenaires?

### Les pratiques stratégiques des OCI face à la nouvelle reconfiguration de la gouvernance en CDI (réaction des organismes)

7. Quelles sont les pratiques/démarches, entreprises ou envisagées au sein de votre OCI, son réseau pour faire face aux enjeux? Des évaluations stratégiques? Des dispositifs de formations/délibération? Des expérimentations?
8. Avez-vous tenté de vous donner des lignes directrices à ce sujet? Si oui, pourquoi et quelles sont-elles?
9. Pouvez-vous nous parler des réactions d'organismes similaires d'autres pays face aux enjeux de la nouvelle gouvernance en CDI?

### Perspectives de solutions à envisager: Comment agir collectivement?

10. À partir de l'expérience de votre organisme, quels critères pouvez-vous proposer pour l'élaboration d'un cadre de référence des OCI, en vue d'une gouvernance éthiquement acceptable en matière de coopération et de développement international par rapport à l'implication du secteur privé en particulier?
11. Comment l'AQOCI peut-elle contribuer à la réponse collective des OCI face à cette situation?
12. Comment l'AQOCI peut-elle appuyer les membres dans leurs réponses à ce nouveau contexte de la coopération internationale (ex : formation, prise de position, plaidoyer, documenter, analyse comparative, réseautage, alternatives de financement...?)
13. Avez-vous d'autres idées que vous voudriez exprimer et qui n'ont pas été abordées au cours de l'entretien?